



TÉLÉPHONES UTILES

SECOURS

POMPIERS 18

CASERNE
19, Z.A. de Brassons
La Tremblade
05 46 36 03 32

SAMU 15

SECOURS EN MER
(crossa Etel)
02 97 55 35 35 et le 16
pour les navigateurs

CLINIQUE PASTEUR
Royan
05 46 22 22 22

HÔPITAL MALAKOFF
Vaux-sur-Mer
05 46 39 52 52

POLYCLINIQUE
St-Georges
05 46 05 07 94

CENTRE ANTI-POISON
Bordeaux
05 56 96 40 80

**CENTRE TRANSFUSION
SANGUINE**
Saintes
05 46 93 53 44

A votre service

MAIRIE - 10, rue de la Sablière - CS 60013
Les Mathes - Tél : 05.46.22.48.72
Fax : 05.46.22.49.23
Email : info@mairie-lesmathes-palmyre.fr
Site : www.mairie-lesmatheslapalmyre.com
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h30 - Le vendredi de 8h30
à 12h30 et de 13h30 à 17h

OFFICE DU TOURISME - 2, avenue de Royan
La Palmyre - Tél : 05.46.22.41.07
Fax : 05.46.22.52.69
Email : contact@la-palmyre-lesmathes.com
Du 1^{er} avril au 1^{er} juillet : ouvert du lundi
au samedi de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 18h00 et le dimanche
de 10h00 à 12h30.

Du 1^{er} juillet au 31 août : ouvert tous
les jours de 9h00 à 19h00.
Du 1^{er} septembre au 30 septembre :
ouvert du lundi au samedi de 9h00
à 12h30 et de 14h00 à 18h00
et le dimanche de 10h00 à 12h30.
Du 1^{er} octobre au 31 mars : ouvert du
lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 17h30, et le samedi de
9h00 à 12h30, fermé le dimanche.

**RELAIS POSTE - LA PALMYRE
(OFFICE DE TOURISME)**
Avril, mai, juin : ouvert du lundi au
vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h.
Juillet, août : ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 13h et de 16h à 19h.
Septembre : ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h.
Octobre : ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h00 à 18h.

LA POSTE - LES MATHES - TEL. : 3631
Juillet/août
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et
de 13h30 à 16h - le samedi de 9h à 12h
De septembre à juin du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 - Heures des levées :
en semaine 12h - le samedi 9h

CONCILIATEUR DE JUSTICE - M. Armand
SAINT-NARCISSE, permanences en Mairie :
les vendredis matins de 9h à 12h, tous les
15 jours à compter du 10 janvier 2014.
Les RDV sont pris à l'accueil de la mairie au
05.46.22.48.72

TRÉSOR PUBLIC - 108 boulevard de Lattre de
Tassigny - 17200 Royan Tél : 05.46.39.51.00

GENDARMERIE - 6, av. du Général De Gaulle
17390 LA TREMBLADE - Tél : 05.46.36.11.43

GENDARMERIE - LA PALMYRE (JUILLET/AOÛT)
Tél : 05.46.22.52.25

ASSISTANTE SOCIALE - M^{me} DANJOU
permanence tous les mardis
en mairie de 9h à 10h30

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 10, rue Henri Erable
LES MATHES - Tél : 05.46.23.63.59

ÉCOLE PRIMAIRE - 10, rue Henri Erable
LES MATHES - Tél : 05.46.22.44.26

**SERVICES MEDICAUX
• LES MATHES**

INFIRMIERS - SCP COUCHAUX-POUILLAT
8, rue Sainte-Marie - Tél : 05.46.22.42.90

MÉDECIN - D^r Hervé PINEAU
8, rue Sainte-Marie - Tél : 05.46.22.41.80

OSTÉOPATHE - Marion PINSON
8, rue Sainte-Marie - Tél : 06.67.96.69.70

KINESITHERAPEUTES - Pierre GOHARD -
Agnieska GROSZEWSKA - 8, rue Sainte Marie
Tél : 05.16.84.04.35 ou 06.07.44.34.96

PÉDICURE - PODOLOGUE
Claire BONNIGAL - 8 rue Sainte-Marie
Tél : 05.17.25.18.82

• LA PALMYRE

INFIRMIERS :

• SCP COUCHAUX - POUILLAT
4, place d'Aquitaine - La Palmyre
Tél : 05.46.22.48.87
• WOZNIAK Sabrina - 8c la galerie
4 avenue de l'Océan - Tél : 06.23.77.39.13

PHARMACIE DE LA COUBRE - 31, boulevard
des Trémières - Tél : 05.46.22.40.82

SNCF ROYAN - Tél : 05.46.05.62.32 ou 36.35

TAXI - Nathalie Désiré-Beguïn
Tél : 05.46.22.32.74 ou 06.75.23.62.27
Station rue de la Sablière Les Mathes
Office de Tourisme - La Palmyre

E.D.F - G.D.F - Avenue du Maréchal Leclerc
17200 ROYAN - Tél : 09.69.32.15.15

ORDURES MÉNAGÈRES - Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique -
107, av. de Rochefort - 17200 ROYAN
Tél : 05.46.22.19.27

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES
• Du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} sept.
au 30 sept. : le lundi, le jeudi et le samedi
• Du 1^{er} juillet au 31 août :
lundi, jeudi, samedi, dimanche
• Du 1^{er} octobre au 31 mars :
le lundi et le jeudi.

TRI SELECTIF - tous les mercredis.
**Exceptionnellement, la collecte des déchets
à recycler du mercredi 1^{er} Janvier 2014
est reportée au vendredi 3 Janvier 2014.**

DÉCHETS VERTS - tous les 15 jours le lundi.
Les sacs plastiques ne sont définitivement
plus ramassés.

**DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS ROYANNAIS
PÔLE ECOLOGIE URBAINE**
Tél : 05.46.39.64.64
acceptent les plastiques, le verre, les batte-
ries, la ferraille, les piles, les huiles etc.

La Tremblade :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre ouvert lundi,
mardi, mercredi, vendredi, samedi de
9h à 11h45 et de 14h à 17h45.
Fermé jeudi, dimanche et jours fériés.

Chaillevette :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre ouvert lundi,
mercredi, jeudi, vendredi, samedi de
9h à 11h45 et de 14h à 17h45.
Fermé mardi, dimanche et jours fériés.

PLATEFORME DE BROYAGE VÉGÉTAUX
Rue des Carrières - 17570 Les Mathes
Tél : 05.46.05.78.65 ou 06.71.90.32.32
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15
et de 14h00 à 17h30. Payant.

RÉCUPÉRATEUR DE VÊTEMENTS :
un conteneur à vêtements est installé
place Charles De Gaulle, Les Mathes, près
de la halle, avenue du Poitou à La Palmyre.
L'association Le Relais s'est engagée à le vider
une fois par semaine et d'adapter la collecte
en fonction de l'importance du ramassage.

MARCHÉS :
Aux Mathes : Les lundis, mardis, jeudis,
vendredis et samedis, marchés tous produits,
du 15 juin au 15 sept.
Du 16 sept. au 14 juin, tous les vendredis .

A la Palmyre : Tous les mercredis et
dimanches matins de Pâques au 30 sept.
Tous les dimanches matins du 1^{er} octobre
au dernier dimanche des vacances de
la Toussaint.

MARCHÉ ARTISANAL NOCTURNE
A la Palmyre : Tous les mercredis soirs du
1^{er} juillet au 31 août

MARCHÉ DE NOËL
Aux Mathes
22.23.24 décembre de 9 heures à 19 heures



Les Mathes

LA PALMYRE



**TRAVAUX DE RÉFECTION
ET D'AMÉLIORATION**

**AMÉNAGEMENT
DE LA PLACETTE SUR LE THÈME
« HALLOWEEN »**



pages 4-5
Le mot du maire

pages 6-14
Conseils municipaux

pages 15-16
Les travaux
dans la commune

pages 17-19
Réalizations des
services municipaux

pages 20-21
Urbanisme

pages 22-23
Le littoral

pages 23-25
Infos municipales

page 26
Infos pratiques

pages 26-27
Ecoles

page 28
Activités
économiques

page 28
On n'a pas tous
les jours 100 ans !

page 29
Sivom

pages 30-42
Associations

pages 42-43
A vos plumes

page 43
ils nous ont quittés...



SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Un nouveau système d'appel des médecins
de garde est mis en place. (05 46 27 55 20)

De 20 heures le soir à 8 heures le lendemain
matin, il vous suffit de composer le numéro
de téléphone de votre médecin habituel.
Grâce à un transfert d'appel, vous serez mis
directement en relation avec le médecin de
garde.

TROUVEZ LA PHARMACIE
DE GARDE LA PLUS PROCHE

N° Audiotel **3237**
accessible 24 h/24

Vous pouvez également vous rendre à votre
officine où la pharmacie de garde est affichée.



Réalisation et impression
IMPRIMERIE LAGARDE
17600 SAUJON - 05 46 22 70 55
Dépôt légal 4ème trimestre 2013

Depuis le 1er Septembre dernier, nous sommes officiellement entrés dans la période pré-électorale habituelle en vue du renouvellement des mandats municipaux qui aura lieu le Dimanche 23 Mars prochain pour le premier tour, et le 30 Mars suivant pour le second... La discrétion et le devoir de réserve imposés durant cette période considérée comme sensible m'obligent à ne pas vous informer de façon détaillée, comme je le fais habituellement, de tout ce que nous avons réalisé depuis la parution de notre dernier bulletin municipal de Juillet, de ce que nous faisons actuellement, ni des importantes réalisations programmées depuis un certain temps, mais qui ont dû être différées en raison de la défaillance croissante des aides jusque là consenties, notamment en ce qui concerne celles du Conseil Général pour les travaux de voirie.

Pour faire court, je citerai simplement l'exemple du réaménagement du tronçon de voirie situé entre les 2 giratoires des Gannes et du centre de la Palmyre sur lequel nous réfléchissons depuis 3 ou 4 ans, avec les services des infrastructures départementales, tant il était devenu dangereux en haute saison du fait de la cohabitation anarchique des piétons, des cyclistes avec remorques pour les tout-petits, et des véhicules de toute sorte plus ou moins encombrants.

Après 2 ans d'attente et de tergiversations le Conseil Général

nous a fait savoir récemment qu'il ne pouvait pas nous apporter l'aide financière attendue (30%) accordée pour ce type de projet, mais qu'il donnait son aval pour que la Commune en supporte intégralement la dépense qui s'élève à 195.000 €.

Conscient de la gravité de la situation et sans attendre qu'un événement dramatique ne survienne, avec toutes les conséquences déplorables surtout sur le plan humain qui auraient pu en découler, l'équipe municipale n'a pas hésité un seul instant en prenant la décision de réaliser, avant le démarrage de la prochaine saison, cet aménagement qui devrait apporter, en plus de l'aspect sécuritaire, une nette amélioration de la fluidité du trafic routier à cet endroit.

Un autre chantier important, initié celui-ci par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.), qui en assure la maîtrise, va également se dérouler dès le début Janvier dans le rond-point de la Baraque. Il concerne le remplacement d'une conduite importante du réseau d'assainissement devenu trop vétuste, dont l'éventualité d'une rupture en période estivale aurait pu avoir des conséquences incalculables. Vous aurez compris que ces gros travaux de voirie et de reprise de réseaux, indispensables au confort et à la sécurité de tous, devraient obligatoirement générer quelques perturbations passagères pour la circulation sur les principaux axes

qui desservent le bourg et sa station.

A l'avance, l'équipe municipale sollicite votre compréhension, votre indulgence et votre patience. Sachez que le maximum sera fait pour réduire le plus possible cette gêne et ces désagréments.

Par ailleurs, il me semble intéressant d'évoquer le spectaculaire phénomène naturel que nous constatons devant la Palmyre, phénomène directement lié au fonctionnement de l'hydraulique de notre magnifique Baie de Bonne Anse. C'est un système très complexe qui évolue de façon cyclique tous les 10, 12 ou 15 ans en fonction de l'ensablement plus ou moins conséquent de la pointe du Rhin qui oblige le chenal à se déplacer inexorablement vers les enrochements jusqu'à ce qu'une nouvelle rupture se produise vers le milieu de cette pointe, permettant ainsi au volumineux stock de sable isolé de venir se déposer au pied des enrochements et engraisser à nouveau notre zone de baignade avec l'aide, ponctuelle, des vents de secteur Nord-Ouest à Sud-Ouest...

Depuis l'an passé, nous sommes entrés dans la phase la plus défavorable de tout ce processus qui voit la mer reprendre tout le stock de sable qu'elle nous avait généreusement apporté au cours des années 2003, 2004 et 2005. Cette curieuse alternance d'apport et de retrait de volumes de



sable aussi impressionnants que non quantifiables est très spécifique à notre site, alors que nous assistons partout ailleurs dans le monde à une érosion systématique du littoral, comme c'est d'ailleurs le cas localement sur nos plages moins abritées comme celle des Pins de Cordouan au Sud, et de la Côte Sauvage entre la Coubre et l'embouchure de la Seudre, qui subissent de plein fouet les furieuses attaques répétées de la houle qui vient du large...

Si l'on ajoute à tous ces paramètres le fait que les fonds de

Bonne Anse remontent sensiblement d'année en année depuis plusieurs décennies, vous comprendrez qu'il serait très présomptueux, de ma part, de faire un pronostic à court, moyen ou long termes sur l'évolution de l'ensemble de tout ce secteur. Nous sommes dans l'obligation de laisser à dame nature le soin d'en décider en espérant que le caractère cyclique de tous ces bouleversements s'inscrive dans la durée, ce qui nous permettrait, au moins pour d'assez longues périodes, de profiter d'un linéaire de plage

confortable comme ce fut le cas depuis une dizaine d'années. (voir l'évolution du littoral avec les photos ci-dessous).

Vous souhaitant de passer de joyeuses fêtes en famille ou parmi ceux qui vous sont chers, les élus et l'ensemble des services municipaux se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2014.

Robert JONO



Séance du 26 juin 2013

DÉCIDE d'accorder pour chaque naissance portée sur les registres de la Commune, une somme de 35 € pour l'ouverture d'un livret A, étant précisé que cette somme se rajoute aux 15 € offerts par le Crédit Agricole. (Unanimité).

ÉMET un avis favorable à la nouvelle délimitation des limites du périmètre du port. (Unanimité).

APPROUVE le compte-rendu annuel à la collectivité de l'année 2012 de l'aménagement du centre-bourg des Mathes, présenté par la S.E.M.D.A.S. (Société d'Economie Mixte d'Aunis et de Saintonge). (Unanimité).

DÉCIDE la création de deux emplois saisonniers d'adjoints techniques de 2ème classe à temps complet pour les besoins du service de la voirie et du service gestion du domaine public, du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013. DÉCIDE la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet égal à 28 heures hebdomadaires pour les besoins du service écoles et restauration scolaire du 1er août 2013 au 31 janvier 2014. INDIQUE que les agents ainsi recrutés percevront une rémunération mensuelle afférente au 1er échelon de l'échelle 3 indice brut 297, calculé au prorata de leur temps de travail. (Unanimité).

DÉCIDE, avec effet du 1er septembre 2013, la création de quatre emplois de vacataires pour l'encadrement des ateliers péri-éducatifs (A.P.E.) mis en place dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. DIT que les personnes ainsi recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et que leur rémunération à la vacation n'interviendra qu'après service fait, sur la base d'un taux horaire fixé à 10 € (nets agent). (Unanimité).

PREND ACTE du rapport 2012 transmis par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. (16 voix pour - R. Jono, F.X. Degorce, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré-Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin - 1 voix contre : A.M. Bascle).

PREND ACTE du rapport 2012 transmis par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et présenté par Monsieur le Maire sur le réseau de transports Cara'bus. (15 voix pour - R. Jono, F.X. Degorce, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré-Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, R. Ruffier, M. Bertin - 2 voix contre : A.M. Bascle, N. Nicolle).

PREND ACTE du rapport 2012 transmis par le Syndicat des Rives de la Seudre et présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité des services d'eau potable. (16 voix - R. Jono, F.X. Degorce, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré-Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin - 1 voix contre : A.M. Bascle)

DÉCIDE que :

- l'espace public situé à côté du carrefour giratoire du centre bourg des Mathes (à l'angle des rues de la Sablière et Léon Nicolle) recevra la dénomination suivante :

✓ « Espace des 4 saisons »

- l'espace public situé à côté du port de la Palmyre recevra la dénomination suivante:

✓ « Esplanade de Bonne Anse ». (Unanimité).



Séance du 7 août 2013

Compte tenu de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la prochaine rentrée, il convient, le mercredi après la classe, de transporter à Arvert les enfants qui fréquentent le centre de loisirs sans hébergement géré par le SIVOM de la presqu'île d'Arvert. Considérant qu'en fonction du nombre d'enfants concernés, le transport s'effectuera en minibus et/ou en taxi, attendu qu'il convient de fixer le tarif de ce mode de transport, INDIQUE que le tarif du transport scolaire pour transporter le mercredi, après la classe, les enfants au centre de loisirs sans hébergement situé à Arvert, sera fixé ainsi qu'il suit à compter du 1er septembre 2013. (Unanimité).

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
par mercredi et par enfant	-	1,50 €

SOLLICITE auprès du Conseil Général de Charente-Maritime une subvention, dans le cadre du fonds d'aide départemental pour la revalorisation des centres des petites communes de - 5.000 habitants, pour les travaux d'extension et de rénovation des locaux de l'office de tourisme, à hauteur de 20 % du coût H.T., estimés à 253.898 € H.T. ACCEPTE le plan de financement suivant : (Unanimité)

Coût de l'opération	Montant H.T.	Financement	%	Montant
Honoraires architectes.....	11.000,00 €	CG 17	20 %	50.780,00 €
Etude sol et béton	2.659,00 €	Conseil Régional**	50 %	1.832,00 €
Diagnostic amiante	250,00 €	Fonds propres	79 %	201.286,00 €
Déplacement compteurs EDF	4.181,00 €			
Annonces légales	180,00 €			
Travaux	167.567,00 €			
Main d'œuvre (travaux en régie)	6.300,00 €			
Aménagements intérieurs	58.096,00 €			
Rampe d'accès aux PMR**	2.090,00 €			
Main d'œuvre (travaux en régie)	1.575,00 €			
TOTAL HT	253.898,00 €	TOTAL		253.898,00 €
TVA *	48.220,51 €			
TOTAL TTC	302.118,51 €			

* pas de TVA sur la main d'œuvre

** Subvention du Conseil Régional uniquement sur la rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite (3.665 € HT)

SOLLICITE, au titre de l'année 2013, auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime, une subvention dans le cadre du Fonds National de Péréquation pour les travaux de voirie boulevard des Trémières pour un montant de travaux estimé à 11.015,00 € H.T. (13.174,94 € T.T.C.). DIT que ces travaux seront réalisés en 2013. (Unanimité).

DÉCIDE de fixer la participation des propriétaires de parkings privés du lotissement communal Les Trémières pour les travaux de rénovation à 350 € nets de toutes taxes, par parking. DIT que ce montant sera appliqué à toute demande faite à compter du 1er septembre 2013. (15 voix - R. Jono, F.X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, C. Delahaye, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess - 1 abstention : A.M. Bascle).

DÉCIDE la mise en place des activités péri-éducatives gratuites dans les écoles maternelle et élémentaire des Mathes dès la rentrée scolaire 2013/2014. FIXE, à compter du 1er septembre 2013, un tarif de pénalités s'appliquant aux activités péri-éducatives pour les cas d'absence non justifiées médicalement. PRÉCISE que la sanction pécuniaire sera de 5 € par jour d'absence à partir de la 3ème absence, sauf justificatif médical. (Unanimité).

Séance du 7 août 2013 (suite)

DÉCIDE d'attribuer au personnel enseignant en activité dans les écoles des Mathes assurant des activités péri-éducatives une indemnité dont le taux est fixé à 20,00 € par intervention. DIT que le versement des indemnités sera effectué mensuellement au personnel enseignant au vu du relevé des vacances qu'ils auront rempli et transmis au service des ressources humaines. (Unanimité).

DÉCIDE la création d'un emploi de cuisinier saisonnier à temps complet pour les besoins du service écoles et restauration scolaire du 16 septembre 2013 au 1er octobre 2013. INDIQUE que l'agent ainsi recruté percevra une rémunération mensuelle calculée au prorata de la durée du temps de travail effectué, afférente à l'indice brut 450 et une indemnité d'administration et de technicité au taux de base de 40,84 € affectée d'un coefficient 8. AUTORISE le Maire à recruter le personnel nécessaire pour pourvoir ce poste. (Unanimité).

PREND ACTE du rapport 2012, transmis par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et présenté par Monsieur le Maire, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées. (Unanimité).

Vu le P.L.U. approuvé le 4 mars 2013, après avoir entendu l'exposé du Maire, rappelant les objectifs et les raisons qui conduisent la commune à engager une modification simplifiée du PLU, considérant que les modifications envisagées ne relèvent pas des cas nécessitant une enquête publique, attendu que les modifications envisagées ne sont pas susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement, et ne donnent donc lieu ni à une nouvelle évaluation environnementale, ni à une actualisation de l'évaluation environnementale réalisée lors de l'élaboration du PLU approuvé le 4 mars 2013, PRESCRIT la modification simplifiée du PLU dont les objets sont :

- ✓ suppression de l'emplacement réservé n°1 (école).
- ✓ rectifications d'erreurs matérielles cartographiques au Sud-Ouest de la commune (lieudit Canton de Bonne Anse).
- ✓ rectification d'une erreur matérielle dans le règlement de la zone UB.
- ✓ rectification d'une erreur matérielle dans le règlement de la zone UCa.
- ✓ rectification d'une erreur matérielle dans le règlement de la zone NI, sur les occupations et utilisations du sol admises.

DÉCIDE que les modalités de la mise à disposition du dossier auprès du public sont la mise à disposition, du 16 septembre 2013 au 16 octobre 2013 inclus, en mairie aux horaires habituels d'ouverture au public, du projet de modification comprenant :

- ✓ l'exposé de ses motifs,
- ✓ le cas échéant les avis émis par les personnes associées mentionnées aux I et III de l'article L. 121-4 du code de l'urbanisme,
- ✓ un registre des observations.

DÉCIDE que ces modalités seront portées à connaissances du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du dossier auprès du public par :

- ✓ la parution d'un avis dans le journal Sud-Ouest édition de la Charente-Maritime,
- ✓ la parution d'un avis d'information sur le site internet officiel de la commune,
- ✓ la parution d'un avis par affiches de format A4 dans le hall de la mairie ainsi que dans les panneaux réservés à l'information municipale répartis sur le territoire communal,
- ✓ la parution d'un avis dans le panneau lumineux réservé aux informations municipales.

INDIQUE que la présente délibération est notifiée aux personnes associées mentionnées aux I et III de l'article L. 121-4 du code de l'urbanisme, c'est-à-dire :

- ✓ à M. le Sous-Préfet,
- ✓ le Conseil Régional,
- ✓ la chambre d'agriculture,
- ✓ l'Agglomération Royan Atlantique,
- ✓ le Conseil Général,

- ✓ la chambre de commerce et d'industrie,
- ✓ la chambre des Métiers,

- ✓ la Section Régionale Conchylicole,
- ✓ le Centre Régional de la Propriété Forestière (Unanimité).

attendu que dans le cadre de travaux d'aménagement et de sécurisation de l'intersection entre la rue Monplaisir et l'avenue de La Palmyre, il a été convenu amiablement d'y intégrer une emprise de 1m² issue de la parcelle AK n°151 appartenant aux Consorts Cartry, DÉCIDE d'acquiescer gratuitement la parcelle cadastrée AK 439, d'une contenance de 1 m², sise avenue de La Palmyre, auprès des Consorts Cartry. CHARGE l'étude de Maître LABORDE, notaire à La Tremblade, de la rédaction de l'acte. PRÉCISE que les frais relatifs à la rédaction de cet acte seront à la charge de la commune des Mathes. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener les négociations et à intervenir pour la signature de cet acte. (Unanimité).

DÉCIDE de fixer le prix de vente de parcelles communales non bâties sises rue des Perdrix cadastrées section AD n° 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713 et 714 à 190 €/m². Etant précisé que le prix du m² pouvant être proposé aux primo-accédants est fixé à 150 €. PRÉCISE que les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs en supplément des frais d'acquisition du lot. (Unanimité).

Séance du 23 septembre 2013

SOLLICITE auprès du Conseil Régional de Poitou-Charentes une subvention pour la réalisation d'un accès à l'Office de Tourisme pour les personnes à mobilité réduite, travaux estimés à 3.665,30 € H.T. ACCEPTE le plan de financement suivant. (Unanimité).

Coût de l'opération	Montant H.T.	Financement	%	Montant
Création de la rampe (fourniture de parpaings, de sable, de ciment, enduit et garde corps)	2.090,30 €	Conseil Régional**	50 %	1.832,00 €
Main d'œuvre (travaux en régie)	1.575,00 €	Fonds propres	50 %	1.833,30 €
TOTAL HT	3.665,30 €	TOTAL		3.665,30 €
TVA *	409,70 €			
TOTAL TTC	4.075,00 €			

* pas de TVA sur la main d'œuvre

DÉCIDE la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet pour les besoins du service bâtiments, du 1er octobre 2013 au 31 mars 2014. INDIQUE que l'agent ainsi recruté percevra une rémunération mensuelle afférente au 1er échelon de l'échelle 3 indice brut 297. AUTORISE le Maire à recruter le personnel nécessaire pour pourvoir ce poste. (Unanimité).

Attendu que des logements individuels créés sont desservis par une voie interne réalisée nouvellement, donnant accès à la rue des Châgnes, et n'ayant pas de dénomination légale, considérant, d'autre part, que des logements individuels ont été également créés et sont desservis par une voirie interne, sans dénomination légale, et donnant accès à la rue du Chemin de Koff, attendu que pour des raisons administratives, il convient de dénommer ces 2 nouvelles voies, DÉCIDE que les voies desservant les logements individuels susvisés recevront la dénomination suivante. (Unanimité).

- ✓ Impasse des Bouleaux (donnant accès à la rue des Châgnes)
- ✓ Impasse des Hiboux (donnant accès à la rue du chemin de Koff)

MODIFIE sa délibération du 7 août 2013 concernant les activités péri-éducatives, en son article 3, ainsi qu'il suit :
« PRÉCISE que la sanction pécuniaire sera de 5 € par jour d'absence à partir de la 4ème absence, sauf justificatif médical ».

DIT que les autres termes de la délibération du 7 août 2013 susvisée restent inchangés. (18 voix pour - R. Jono, F.X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess - 1 voix contre : A.M. Bascle).

Séance du 27 novembre 2013

SUPPRIME à compter du 1er novembre 2013, le tarif de la redevance pour participation pour services rendus. (Unanimité).

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 2014, les tarifs des taxes et redevances funéraires. (Unanimité).

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
CONCESSIONS		
Concession perpétuelle	210,00 €	212,00 €
Concession cinquantenaire	145,00 €	146,00 €
Concession trentenaire	48,00 €	48,00 €
COLUMBARIUM		
Fourniture de plaque au concessionnaire	50,00 €	51,00 €
Une case de 1 ou 2 places :		
. par an	87,00 €	88,00 €
. pendant 10 ans renouvelable.....	326,00 €	329,00 €
. pendant 30 ans renouvelable.....	900,00 €	909,00 €
Deux cases en vis-à-vis :		
. par an	155,00 €	156,00 €
. pendant 10 ans renouvelable.....	580,00 €	586,00 €
. pendant 30 ans renouvelable.....	1.450,00 €	1.465,00 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	22,00 €	22,00 €
VACATION DE SURVEILLANCE		
DES OPERATIONS FUNERAIRES	20,00 €	20,00 €

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 2014, les tarifs des droits de place des manèges, cirques et stands forains. (Unanimité).

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
MANEGES ET STANDS FORAINS		
- par mois et pour une période de 3 mois du 15/06 au 15/09		
. moins de 150 m ²	450,00 €	455,00 €
. de 150 m ² à 300 m ²	600,00 €	606,00 €
. plus de 300 m ²	850,00 €	859,00 €
- à la journée		
. moins de 150 m ²	35,00 €	35,00 €
. de 150 m ² à 300 m ²	50,00 €	51,00 €
. plus de 300 m ²	380,00 €	384,00 €
CIRQUES		
forfait de 24 heures	190,00 €	190,00 €
avec chapiteau		
par 24 heures et par mat.....	440,00 €	440,00 €

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 2014, les tarifs des spectacles de marionnettes. (Unanimité).

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
Spectacles de marionnettes.....	57,00 €	58,00 €

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 2014, les tarifs des redevances des terrasses commerciales. (Unanimité).

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
Terrasse couverte, par m ²	46,00 €	46,00 €
Terrasse couverte mais non fermée par m ²	27,00 €	27,00 €
Terrasse non couverte, par m ²	24,00 €	24,00 €
Par dispositif publicitaire ou commercial		
non scellé au sol - forfait 1 m ²	24,00 €	24,00 €

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 2014, le tarif annuel d'occupation du domaine public dans l'emprise du port par les écoles de sports nautiques. (Unanimité).

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
Location d'un kiosque	725,00 €	732,00 €
Occupation d'un emplacement de parking, sur l'esplanade de Bonne Anse, par un véhicule		
	360,00 €	364,00 €
Occupation d'un emplacement de parking, sur l'esplanade de Bonne Anse, par un véhicule et installation d'un kiosque d'accueil d'une superficie maximum de 9 m ²		
	765,00 €	773,00 €
Redevance pour exploitation commerciale	630,00 €	636,00 €

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 2014 et par année civile, le tarif d'occupation du domaine public, par les écoles de sports nautiques. (Unanimité).

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
pour 10 ml	140,00 €	141,00 €
par ml supplémentaire.....	18,00 €	18,00 €
Occupation du domaine public (dans la limite d'une superficie maximum de 4 m ²)		
	310,00 €	313,00 €

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 2014 les tarifs de location de la salle de réunion de La Capitainerie. (Unanimité).

DESIGNATION	ANCIENS TARIFS		NOUVEAUX TARIFS	
	Commune *	Hors commune	Commune *	Hors commune
Pour une demi-journée (≤ à 4 heures)	49,00 €	75,00 €	49,00 €	76,00 €
Caution.....	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Pour une journée (> à 4 heures)	67,00 €	98,00 €	68,00 €	99,00 €
Caution.....	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €

* personne acquittant une imposition foncière sur la commune, ascendants ou descendants

FIXE à compter du 1er janvier 2014, les tarifs des redevances portuaires. DIT qu'une pénalité de 10 % sera appliquée sur le montant de la redevance portuaire pour tout retard de paiement. (18 voix pour - R. Jono, F.X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess - 1 voix contre : A.M Bascle)

DÉCIDE de passer les conventions nécessaires, avec des prestataires agréés, pour la capture des animaux errants sur le territoire communal. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir. DIT que

Séance du 27 novembre 2013 (suite)

L'ensemble des frais exposés (capture, transport, garde, nourriture, soins, ...) seront supportés par les propriétaires identifiés du ou des animaux errants. (Unanimité).

ACCEPTE le règlement présenté par l'Agglomération Royan Atlantique relatif à l'utilisation des images lui appartenant. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le règlement. (16 voix pour - R. Jono, F.X. Degorce, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, A.M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin - 1 voix contre : A. Siess - 2 abstentions : G. Spitéri, N. Béguin).

ADOpte la convention présentée par le SIVOM de la presqu'île d'Arvert pour la mise à disposition de son personnel pour animer les ateliers péri-éducatifs. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention et les documents à venir s'y rattachant. (Unanimité).

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 4 mars 2013, vu la délibération du 7 août 2013 prescrivant une modification simplifiée du PLU et la mise à disposition du dossier auprès du public, en mairie, du 16 septembre 2013 au 16 octobre 2013 inclus, considérant que la délibération du 7 août 2013 susvisée a été notifiée aux personnes publiques associées qui ont eu un mois pour transmettre leurs observations qui étaient favorables ou réputées favorables, vu l'ordonnance, du Président du tribunal administratif de Poitiers, n°1301800 du 11 septembre 2013 suspendant, sur déferé de la Préfète de la Charente-Maritime, la délibération du 4 mars 2013 approuvant le PLU, vu l'ordonnance, du Juge d'appel des référés de la cour administrative d'appel de Bordeaux, n°13BX02656 du 6 novembre 2013, annulant l'ordonnance du tribunal administratif n°1301800 du 11 septembre 2013, et prononçant la suspension de la délibération du 4 mars 2013 en tant qu'elle a approuvé la création de la zone AUP, considérant que la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n'a pu être effectuée aux dates prévues en raison de la suspension du PLU prononcée le 11 septembre 2013, attendu que l'ordonnance n°13BX02656 du 6 novembre 2013, qui annule celle du 11 septembre 2013 et ne suspend que partiellement le PLU, permet de reprendre le déroulement de la procédure de modification simplifiée du PLU engagée par la municipalité, considérant qu'il convient cependant de modifier la période de mise à disposition du dossier de modification auprès du public, après avoir entendu l'exposé du Maire, rappelant les objectifs et les raisons qui ont conduit la commune à engager une modification simplifiée du PLU, DÉCIDE de modifier l'article 2 de la délibération du 7 août 2013 susvisée comme suit :

« ARTICLE 2 : DÉCIDE que les modalités de la mise à disposition du dossier auprès du public sont la mise à disposition, du 16 décembre 2013 au 17 janvier 2014 inclus, en mairie aux horaires habituels d'ouverture au public, du projet de modification comprenant :

- ✓ l'exposé de ses motifs,
- ✓ le cas échéant les avis émis par les personnes associées mentionnées aux I et III de l'article L. 121-4 du code de l'urbanisme,
- ✓ un registre des observations. »

PRÉCISE que les autres termes de la délibération du 7 août 2013 restent inchangés. (Unanimité).

DÉCIDE d'échanger le parking privé communal cadastré section AY n° 269, sis lotissement « Les Trémières », d'une superficie de 15 m² avec le parking cadastré AY n°133, d'une superficie de 15 m², propriété de Monsieur et Madame BABIN François, domiciliés 9 rue du Château 49400 DISTRE. PRÉCISE que cet échange se fera sans soulte de part et d'autre. CHARGE l'étude de Maître Laborde de rédiger l'acte de transfert de propriété. DIT que les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge exclusive de Monsieur et Madame BABIN François. (Unanimité).

Vu sa délibération du 3 novembre 2010 décidant de la cession des parcelles cadastrées section AD n°564, 567 et 596p à la SEMDAS dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, vu le permis d'aménager n° PA 017225 09-0001 délivré le 27 avril 2009, modifié les 27/07/2010 et 25/11/2010 relatif à l'aménagement d'un lotissement communal de 47 lots à bâtir sur les parcelles susvisées, attendu qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de ces terrains, vu sa délibération du 13 décembre 2010 fixant le prix de vente des lots à 160 €/m², attendu que la commune souhaite favoriser l'implantation de jeunes ménages sur son territoire et que pour ce faire, elle souhaite réserver des parcelles du lotissement susvisé à des primo-accédants, vu ses délibérations des 2 mai 2012, 12 juin 2012 et 9 octobre 2012 désignant des lots réservés aux primo-accédants, considérant que ceux-là s'avèrent insuffisants pour répondre aux

demandes de jeunes ménages souhaitant s'implanter sur la commune et qu'il convient d'y ajouter les lots 5, 15 et 19,

DÉCIDE d'ajouter à l'article 1 de la délibération du 13 décembre 2010 les précisions suivantes :

« Les lots 5 (482 m²), 15 (438 m²), 16 (505 m²), 17 (464m²), 18 (485m²), 19 (487 m²) et 20 (514 m²), conformément au plan ci-joint, sont réservés aux primo-accédants. Leur prix de vente est fixé à 120 €/ m².

La définition de « primo-accédant » sera entendue comme suit : l'acheteur ou les acheteurs ne devront jamais avoir été propriétaires d'un bien à usage d'habitation. De plus, des conditions particulières d'acquisition de ces lots, à prix préférentiels, seront également édictées et auront trait à la limite d'âge (35 ans maximum), à la qualité future ou de fait de parents, à des clauses de non-spéculation sur la parcelle vendue, et à l'engagement d'édifier sur le terrain acquis leur résidence principale. »

PRÉCISE que ces termes remplacent ceux des délibérations des 2 mai 2012, 12 juin 2012 et 9 octobre 2012 et que les autres termes de la délibération du 13 décembre 2010 restent inchangés. (Unanimité).

Attendu que, dans le cadre de la création de la voie nouvelle dénommée « rue des Ecoles », et dans un souci sécuritaire, la commune souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée AA 353, appartenant à la SCI du Pied Martyr, vu l'accord de Monsieur Gillet Pascal, gérant de la société susvisée, vu sa délibération en date du 23 septembre 2010, autorisant cette acquisition au prix de 70 € par m², attendu que la cession de cette parcelle engendre pour M. Gillet des frais de mainlevée d'hypothèque, et qu'il trouve en conséquence ce prix d'acquisition insuffisant, DÉCIDE de modifier l'article de 1 de la délibération du 23 septembre 2010 comme suit :

« ARTICLE 1 : DÉCIDE d'acquérir une partie de terrain non bâti (11 m²), issue de la parcelle cadastrée section AA n° 353, appartenant à la SCI du Pied Martyr dont le siège social est situé au 1 Avenue de La Palmyre, au prix de 920 € nets vendeur. »

DIT que les autres termes de la délibération du 23 septembre 2010 restent inchangés. (Unanimité).

DÉCIDE de céder la parcelle privée communale cadastrée section ZA n°43, sise lieudit « Terres sous la rivière de Cravans » d'une superficie de 3.980 m² à Monsieur Gérald Tramlé. INDIQUE que le prix de vente est fixé à 0,33 €/m². PRÉCISE que les frais relatifs à la rédaction de l'acte de cession seront à la charge de l'acquéreur AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mener les négociations et à intervenir pour la signature de cet acte. (Unanimité).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir pour la signature de la résiliation partielle du bail emphytéotique liant la commune et l'Association Syndicale du Parc de la Résidence de La Palmyre, en ce qu'elle vise à soustraire la parcelle cadastrée section AR n° 19, PRÉCISE que les frais relatifs à la rédaction de l'acte seront à la charge de la commune. (Unanimité).

Après avoir voté à l'unanimité pour examiner cette question à huis-clos, DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans le cadre du procès-verbal d'infraction à établir à l'encontre de la SCI LUNA et de son représentant Monsieur Vancaeynest Bruno, pour l'édification d'un bâtiment en méconnaissance des formalités du code de l'urbanisme et en méconnaissance des règles du PLU, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce litige. Après avoir procédé à un vote à bulletin secret : (11 voix pour - 7 contre - 1 blanc).

Séance du 12 décembre 2013

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 2014, les tarifs des droits de place des marchés. (Unanimité).

DESIGNATION	TARIFS ACTUELS	TARIFS 2014
Marché des Mathes		
- de passage au ml du 15/06 au 15/09	5,60 €	5,70 €
- de passage au ml du 16/09 au 14/06	2,00 €	2,00 €
- abonnés au ml du 01/07 au 31/08		
. par jour	1,31 €	1,32 €
. 3 jours/semaine	3,64 €	3,68 €
- abonnés au ml du 01/09 au 30/06	0,51 €	0,52 €
Marché de Noël		
- au ml / jour	0,50 €	0,50 €
Marché de La Palmyre		
- de Pâques ou du 01/04 au 14/06, le ml (mercredi et dimanche)		
. de passage	5,90 €	6,00 €
. abonnés	1,87 €	1,89 €
- du 15/06 au 30/09, le ml (mercredi et dimanche)		
. de passage	8,20 €	8,30 €
. abonnés	3,84 €	3,88 €
- du 01/10 au 1er dimanche de novembre, le ml (dimanche)		
. abonnés	1,82 €	1,84 €
Marché nocturne		
. abonnés du 30/06 au 01/09, au ml (mercredi)	3,84 €	3,88 €
Branchement électrique		
- par jour de marché à La Palmyre	5,00 €	5,00 €
- par jour de marché aux Mathes du 01/07 au 31/08	5,00 €	5,00 €
- par jour de marché aux Mathes du 01/09 au 30/06	1,50 €	1,50 €
- pour rôtisserie par jour de marché à La Palmyre	13,00 €	13,00 €
- pour rôtisserie par jour de marché aux Mathes	6,50 €	6,50 €

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente Maritime une subvention à hauteur de 70 % du montant H.T. retenu pour les travaux de défense de côte, estimé à 21.459 € H.T. (25.665 € T.T.C.), dans le cadre du programme de défense contre la mer pour l'année 2013, soit une subvention de 15.021,30 €. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir. (Unanimité).

PREND ACTE du rapport d'activités de la C.A.R.A. au titre de l'année 2012 transmis. (18 voix pour - R. Jono, F.X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, A.M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, 1 voix contre : A. Siess).

DÉCIDE la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet pour les besoins du service voirie, du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014. INDIQUE que l'agent ainsi recruté percevra une rémunération mensuelle afférente au 1er échelon de l'échelle 3 indice brut 297. AUTORISE le Maire à recruter le personnel nécessaire pour pourvoir ce poste. (Unanimité).

Réfection du boulevard des Trémières

Coût des travaux : 19.878,00 €



Réfection du parking du boulevard des Trémières

Coût des travaux : 13.173,00 €



Travaux d'extension des locaux scolaires pour l'ouverture d'une 6^{ÈME} classe espérée à la prochaine rentrée

Coût global : 263.717,00 €



Fresque "Ratatouille" peinte par l'un de nos agents municipaux sur l'un des murs de la cantine



Aménagement de la placette des 4 saisons, pour Halloween, réalisé par les services techniques en collaboration avec les enfants des écoles



Les différentes étapes d'exécution de la citrouille géante...



L'aménagement de la placette des 4 saisons pour les fêtes de Noël



Aménagement du village du père Noël, près de la Halle



L'édification d'une clôture est soumise à formalité d'urbanisme



Avant tout commencement de travaux, vous devez retirer le formulaire de déclaration préalable, adapté à votre projet en Mairie, à l'accueil du service urbanisme.



**En zone urbaine, la hauteur maximale des clôtures est fixée à :
- 1,50 m le long des voies et emprises publiques
avec 1,20 m maxi en mur plein, hauteurs à mesurer depuis le domaine public.**



S'il est constaté qu'une clôture a été édiflée alors que celle-ci n'a fait l'objet d'aucune déclaration préalable en Mairie, aucune tolérance ne sera admise si ces règles d'urbanisme ne sont pas respectées. La clôture devra être démolie sous peine qu'un procès verbal soit dressé pour constater l'infraction.



L'édification d'une clôture le long d'une voie publique, doit être assortie d'un arrêté d'alignement avant le commencement des travaux, en vertu de l'article L111.1 du code de la voirie routière.

Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme, approuvé à l'unanimité le 4 mars 2013 par le conseil municipal après 75 réunions consacrées en mairie sur le sujet et 2 enquêtes publiques, a fait l'objet d'un déferé préfectoral déposé au tribunal administratif le 18 août. Mme La Préfète de Charente-Maritime a également déposé au tribunal une requête en référé dans le but de faire suspendre le PLU le temps du jugement sur le fond.

Si la juge des référés du tribunal administratif de Poitiers avait prononcé la suspension de la totalité du PLU le 11 septembre, la Cour administrative d'Appel de Bordeaux, saisie par la commune, a annulé cette décision le 6 novembre pour ne prononcer que la suspension partielle de notre PLU.

Ainsi, le PLU est applicable sur la quasi-totalité de notre territoire, hormis la zone dénommée AUp de 12,2 ha située au lieudit Portebroc.

Les principaux éléments du PLU (plans de zonages et règlements) sont téléchargeables sur notre site internet.

AVIS AU PUBLIC



MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération du 7 août 2013 modifiée le 27 novembre 2013, le conseil municipal a prescrit une procédure de modification simplifiée du PLU ayant pour objets :

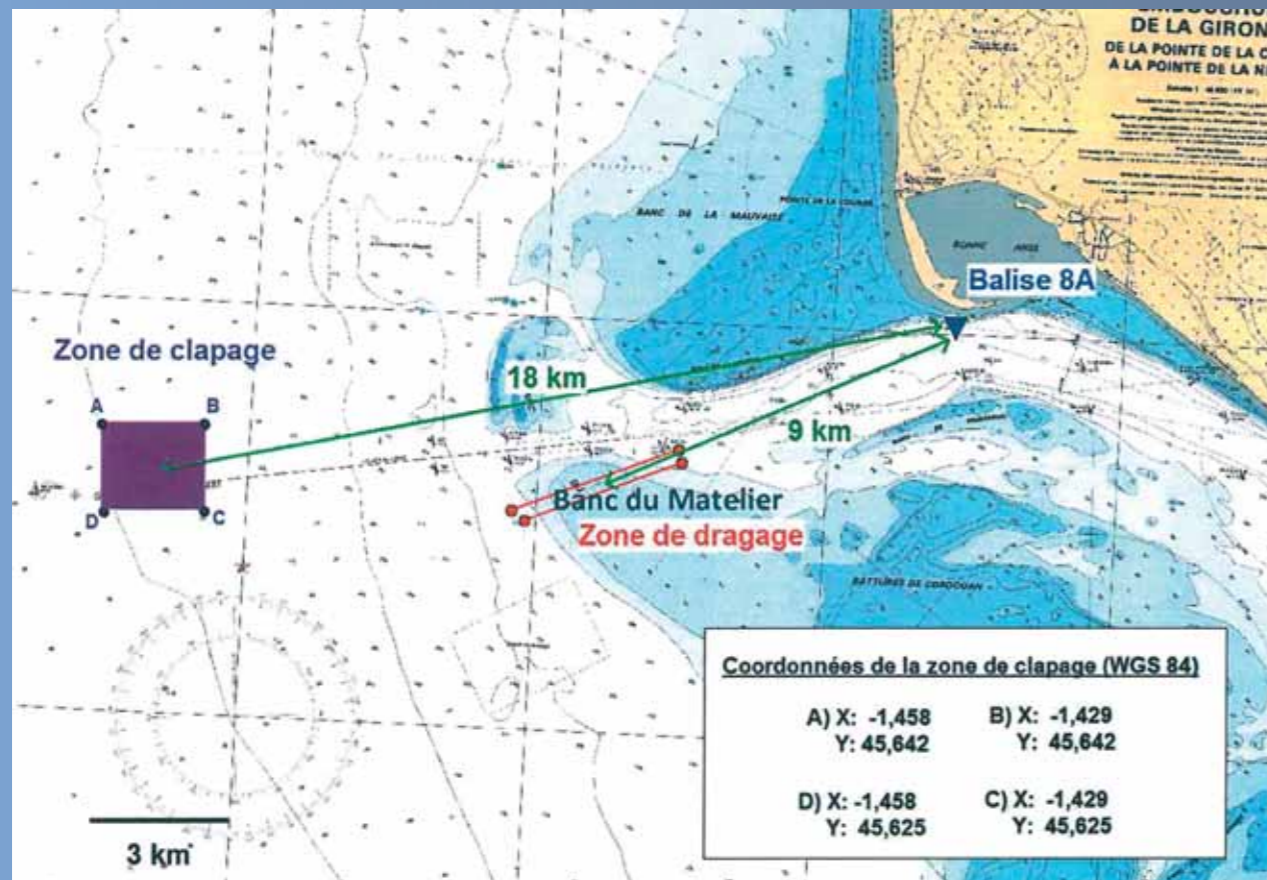
- suppression de l'emplacement réservé n°1 (école),
- rectifications d'erreurs matérielles cartographiques au Sud-Ouest de la commune (lieudit Canton de Bonne Anse),
- rectification d'une erreur matérielle dans le règlement de la zone Ub,
- rectification d'une erreur matérielle dans le règlement de la zone Uca,
- ajout de précisions, dans le règlement de la zone NI sur les occupations et utilisations du sol admises.

Le public pourra consulter le projet de modification (comprenant l'exposé des motifs et les avis des personnes publiques associées) et formuler des observations dans un registre dans la période du 16 décembre 2013 au 17 janvier 2014 inclus, à la mairie des Mathes - La Palmyre, 10 rue de La Sablière - 17570 Les Mathes, aux horaires d'ouverture habituels de la mairie :

- de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi
(de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 le mardi 24 décembre),
- de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 le vendredi.

Les demandes d'information complémentaire sur le projet de modification simplifiée du PLU peuvent être formulées auprès de la mairie (tel : 05 46 22 48 72, courriel : info@mairie-lesmathes-palmyre.fr). Au terme de cette mise à disposition du projet auprès du public, le conseil municipal de la commune des Mathes - La Palmyre pourra prendre la décision d'approuver la modification simplifiée du P.L.U.

Un avenir probablement perturbé pour le littoral ! —



L'hiver, le littoral subit bourrasques et tempêtes le mettant à mal. Nous devons subir ces caprices de la météo sans pouvoir faire quoi que ce soit pour les éviter. Il n'en est pas de même lorsque ce sont les hommes qui s'attaquent à la nature ! Dernièrement, nous avons été avisés par M. Didier QUENTIN, Député de la Charente-Maritime, Maire de Royan, et par M. Jean-Pierre TALLIEU, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais, Maire de La Tremblade, de deux futurs chantiers maritimes.

Le premier consiste à retracer, prolonger et creuser le chenal ouest d'entrée dans la Gironde, ce qui permettrait aux bateaux à fort tirant d'eau (bateaux de très gros tonnage) d'atteindre en toute sécurité les infrastructures portuaires du Verdon. Ces travaux sont demandés par le grand port maritime de Bordeaux. Le creusement à moins 15 mètres du fond actuel s'étalera sur une largeur de 300 m et une longueur de 3,5 km ; sa situation géographique se situerait à 4,9 milles (9 km) de la bouée 8 A, c'est-à-dire la plus proche de la plage qui borde l'extrémité de la « pointe du Rhin », aux abords de Bonne Anse, côté océan. Les sédiments seraient presque exclusivement sableux. Le volume de dragage a été estimé à 6,6 millions de m³, dont une partie servirait à remblayer

la zone industrielle portuaire du Verdon, le reste serait immergé sur un site maritime éloigné, à 18 km de la bouée de référence 8A ou 9,7 milles en mer. Ces travaux demanderont le déplacement des bouées actuelles et du feu d'alignement indiquant l'entrée à la navigation dans l'estuaire de la Gironde (c'est le plus grand estuaire d'Europe !). Cette nécessité économique ne nous a bien sûr pas fait oublier les conséquences néfastes qu'elles pourraient avoir : la destruction pour les poissons durant les travaux. Le chantier devrait débuter au second semestre 2014. Le dragage se fera de septembre à mai inclus.

Le deuxième projet, qui en est à la phase de consultation auprès des services de l'Etat, serait dirigé par d'importants exploitants de grave. Il consisterait à extraire en mer des granulats (graviers), cela à quelques encablures de nos plages, située au banc dit « du matelier » son exploitation prévoit l'extraction de 13 millions de m³ qui s'étaleraient sur une durée de 30 ans ... Cet endroit est une richesse naturelle piscicole ; il représente un lieu fréquenté par les bateaux de pêche des ports charentais. En outre, ce banc nous garantit, par ces hauts fonds, des houles de haute mer, ce qui est essentiel pour la stabilité du littoral et la protection des populations

face aux risques de submersions marines. L'extraction de granulats mélangés à de la vase mettra celle-ci en suspension dans l'eau. Véhiculée par les marées, les courants et la houle, elle viendra se déposer en final sur les plages les plus proches. Ce chantier serait une catastrophe écologique et économique du point de vue touristique. Il faut absolument empêcher ce projet car les conséquences seraient désastreuses pour longtemps.

Le Syndicat Mixte de Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST) a manifesté son opposition par une motion votée à l'unanimité. Plusieurs lettres de Monsieur le Député Didier QUENTIN ont souligné la gravité de ces projets à Monsieur Philippe MARTIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable. Nous nous sommes associés à lui par un cour-

rier en précisant nos inquiétudes et les éventuelles répercussions environnementales, la perte de ressources halieutiques, les conséquences sur l'économie touristique ainsi que sur l'emploi que cela engendrerait.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2014 ainsi qu'à vos familles.

Guy SPITERI
2ème adjoint au Maire

P.S. : On peut apercevoir le premier chantier depuis la promenade des deux phares.

Infos Municipales

Pour voter, pensez à vous inscrire !



Pour ne pas manquer les rendez-vous électoraux prévus en 2014 :

- ↳ élections municipales et communautaires les dimanches 23 et 30 mars,
- ↳ élection des représentants français au Parlement européen le dimanche 25 mai,

vous devez être inscrit sur la liste électorale de notre commune. L'inscription sur les listes électorales est d'ail-

leurs obligatoire, et cette inscription vous permet également de recevoir votre carte d'électeur, sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote.

Qui s'inscrit ?

Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales, à condition d'avoir été recensé en mairie dès l'âge de 16 ans.

Si vous êtes nouveau résident, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de la commune en procédant aux démarches définies ci-après. Vous serez ensuite radié automatiquement de la liste électorale de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

Tout changement d'adresse sur la commune ou déménagement sur une autre commune doit être signalé en mairie.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais au plus tard le 31 décembre de chaque année pour pouvoir voter à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales). Une permanence sera organisée en mairie le 31 décembre 2013 jusqu'à 17 H 30.

Pour voter, pensez à vous inscrire ! (suite)

Comment s'inscrire ?

Documents à fournir au moment de l'inscription en mairie :

- le formulaire d'inscription dûment rempli (disponible en mairie ou sur service-public.fr)
- une pièce d'identité et de nationalité française **en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport)
- un justificatif de domicile datant de moins de trois mois au moment du dépôt de la demande (électricité, téléphone ...)
 - S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent
 - Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis au moins 5 ans

Les principales modifications introduites par la loi du 17 mai 2013 et le décret du 20 octobre 2013 concernant l'organisation des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'ici réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1 000 habitants, et donc à notre commune.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, lors des prochaines élections municipales de 2014, les conseillers municipaux seront donc élus au scrutin **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du code électoral). **Le panachage ne sera donc plus autorisé et les bulletins panachés seront considérés comme nuls.**

- ↳ Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation.
- ↳ Les listes doivent être composées d'**autant de femmes que d'hommes**, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.
- ↳ Le dépôt d'une **déclaration de candidature** est exigé pour chaque tour de scrutin.
- ↳ Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus.
- ↳ Lors de l'éventuel **second tour**, seules les listes ayant obtenu au premier tour **au moins 10%** des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.
- ↳ Les premiers des listes élues auront vocation à siéger au sein des intercommunalités. La loi de 2013 instaure donc l'**élection directe**, dans le cadre des élections municipales, **des conseillers siégeant dans les organes intercommunaux.**

Le bulletin de vote comportera donc une double liste : conseillers municipaux / conseillers communautaires.

- **Attention** : Pour voter désormais, il faudra vous munir impérativement, en plus de votre carte électeur, d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité française, passeport, permis de conduire, permis de chasser avec photo délivrée par le Préfet, carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore, carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires. Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat, de parlementaire ou d' élu local avec photo, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo).

- **Attention** : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

Comptage des vélos et véhicules

Comptage des vélos :

- entre le rond-point de la Baraque et le rond-point des Gannes : 13.300 vélos/jour, soit +16 % / 2012,
- sur le front de mer, promenade des 2 phares : 5.850 vélos/jour, soit +20 % / 2012.

Comptage des véhicules :

- route de la Fouasse : 19.500 véhicules/jour, soit +30 % / 2012.

Infos Pratiques

Aujourd'hui on pourrait guérir beaucoup plus de cancers s'ils étaient détectés plus tôt.

Vous avez plus de 50 ans ? L'association **LUCIDE 17** vous propose de bénéficier gratuitement d'un **dépistage** du cancer du sein et/ou du cancer colorectal tous les 2 ans jusqu'à l'âge de 74 ans.

Dépistage organisé du cancer du sein :
Plus d'une femme sur deux y participe déjà.



Et vous ?

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée **mammographie** (couplée à un examen clinique) **prise en charge à 100%** par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 16 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

Votre mammographie (si elle est jugée normale) est systématiquement relue par un second radiologue : près de 5% des cancers dépistés ont été détectés grâce à cette **seconde lecture** dans notre département.

Dépistage organisé du cancer colorectal :
Une personne sur trois y participe déjà.



Et vous ?

Ce dépistage organisé concerne en Charente-Maritime plus de 200 000 **hommes et femmes** âgés de **50 à 74 ans**.

Le test proposé est un **test de recherche de sang dans les selles**. C'est un test simple, à faire chez soi.

Si ce test est positif, cela signifie que des traces de sang ont été retrouvées dans les selles et une coloscopie sera proposée pour déterminer l'origine du saignement.

Pour plus d'informations, parlez-en à **votre médecin** ou contactez **Lucide 17** au **05 46 90 17 22**.



Tarte sucrée au potiron

Ingrédients :

- 1 pâte brisée
- 400g de potiron
- 3 œufs
- 150 g de sucre en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 30 g de maïzena
- 25 cl de crème fraîche
- 1 cuillère à café de cannelle



Déroulement :

- 1- Préchauffer le four à 210 °C.
- 2- Éplucher, épépiner et couper en morceaux le potiron.
- 3- Le faire cuire à l'eau bouillante 20 min.
- 4- Égoutter, mixer et réserver la purée de potiron.
- 5- Étaler la pâte dans un moule à tarte et la piquer avec une fourchette.
- 6- Dans un saladier, mélanger les œufs, les sucres jusqu'à l'obtention d'un mélange blanc et mousseux.



- 7- Y ajouter la maïzena puis la crème ainsi que la purée de potiron et la cannelle.
- 8- Verser la préparation sur la tarte.
- 9- Enfourner dans le four chaud 40 min.
- 10- Laisser refroidir avant de déguster !!

Activités péri-scolaires

Le conseil municipal a décidé, après avis de l'équipe enseignante et des représentants des parents d'élèves lors du conseil d'école du 7 mars 2013, de mettre en œuvre, dès la rentrée scolaire 2013-2014, les nouveaux rythmes scolaires en concertation avec les 5 autres communes du canton.

Cette réforme, dont le coût pour la commune s'élève à 40.000 €, consiste à :

- réduire le temps scolaire quotidien des élèves
- conserver le même volume de temps scolaire annuel

- garantir une pause méridienne conséquente
- maintenir autant que possible le temps quotidien de prise en charge des enfants par les institutions (Etat et commune).

Horaires du temps scolaire :

- lundi, mardi, jeudi 9h00-12h00 / 13h45-16h00
- mercredi 9h00-12h30
- vendredi 9h00-12h00 / 13h45-15h30



Les APE

Les activités péri-éducatives proposées en collaboration avec le SIVOM de la presqu'île d'Arvert se déroulent entre 16h00 et 16h45 du lundi au jeudi et entre 15h30 et 16h30 le vendredi.

Les activités mises en place :

Période 1 (de septembre à octobre)

*athlétisme, acrosport, motricité, chorale, sports collectifs, football, jardin des arts, bande-dessinée, photographie, raconte tapis, kamishibai (théâtre japonais),



apprendre à dessiner, manipulation terre, pliage papier, coloriage, jeux de société, pâte à modeler.

Période 2 (de novembre à décembre)

*relaxation mouvements, pliage serviettes en papier, jeux autour des mots, peinture sur galets, jeux d'expression physique, athlétisme, pâte à modeler, comptines chant danse, sport, expression corporelle mimes, chorale autour du conte, pâte à modeler, créations de Noël, photographie et arts plastiques sujet "l'automne".



Ecole

Des citrouilles dans la classe de CP-CE1



Avant les vacances de la Toussaint, nous avons préparé des citrouilles d'Halloween pour décorer le rond-point des Mathes.

Deux employés communaux, Nicolas et Régis, sont venus nous aider à creuser ces ENORMES citrouilles. Une fois décorées, elles

nous ont fait TRES peur !!!! Les mamans de Tom et Dorian ont aussi participé. Nous avons cuisiné une tarte sucrée au potiron. Voici la recette. Et bon appétit !

Article écrit par les CP-CE1 de Madame Bernard

Activités Economiques



Claire Bonnigal, 22 ans, jeune diplômée en pédicurie et podologie, peut pratiquer ses soins au cabinet, à domicile, ou dans les maisons de retraite. Elle confectionne des semelles orthopédiques et des appareillages d'orthoplastie et d'orthonyxies (orthèses d'orteils et d'ongles).

La valeur n'attend pas le nombre des années, souhaitons la bienvenue à Claire Bonnigal et une bonne installation dans notre Commune !



Après l'ouverture de la maison médicale avec l'installation du médecin et des 2 infirmières en avril 2009, les 2 masseurs-kinésithérapeutes en 2010 et 2011, l'ostéopathe en 2011, une nouvelle praticienne vient de s'installer depuis la mi-octobre.

On n'a pas tous les jours 100 ans !



Madame Moutonnet Renée, née Guenot, a vu le jour le 2 décembre 1913 à Saint-Germain-du-Plain (Saône et Loire) et a exercé la profession d'institutrice du temps de sa vie active.

Une petite délégation municipale conduite par Monsieur le Maire lui a remis, le 2 décembre 2013, jour de ses 100 ans, une jolie composition florale et des chocolats pour la gourmandise.

Souhaitons à Madame Moutonnet encore de longues années à vivre dans notre belle Commune.

Sivom de la presqu'île d'Arvert

Être bénévole sur le CLAS, c'est quoi ?

Le CLAS, qu'est ce que c'est ?

Le CLAS est un dispositif mis en place par une association ou une collectivité locale en partenariat avec l'Education Nationale, la CAF, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Le but de ce dispositif est d'aider les enfants à vivre au mieux leur scolarité et de soutenir les familles dans ce rôle. CLAS est le sigle pour Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Qui le met en place sur ma commune ?

Le SIVOM de la presqu'île d'Arvert a été créé en 2006 afin d'assurer l'accueil des enfants et des jeunes sur les 6 communes du canton de La Tremblade (La Tremblade, Arvert, Etaules, Chaillevette, Les Mathes, Saint-Augustin). Le SIVOM gère trois crèches, un centre de loisirs, un accueil pour les adolescents, des garderies périscolaires et les dispositifs CLAS.

Qui y participe ?

Sur chaque école primaire et publique du canton, ce sont 10 enfants qui sont ciblés par les enseignants. Depuis l'année dernière, un CLAS a été mis en place au collège où une trentaine d'élèves a participé cette année. Les enseignants proposent cette aide aux enfants et aux familles pour des raisons différentes. Cela peut-être pour des difficultés scolaires, parce que les parents ne peuvent pas s'en occuper sur le temps des leçons le soir, parce que leur réalisation crée des tensions dans la famille ou simplement pour donner un coup de pouce à certains élèves.

Quand est-ce que cette aide a lieu ?

Sur chaque école primaire, le CLAS a lieu 2 soirs par semaine de 17H à 18H30 (lundi et jeudi à La Tremblade, Etaules et Chaillevette, mardi et vendredi à Arvert, Les Mathes et Saint-Augustin). Au collège, c'est le lundi, le mardi et le jeudi dans l'après-midi. Le CLAS débute sur chaque commune au mois d'octobre, se termine en mai et n'a lieu que sur les périodes scolaires, c'est-à-dire pas pendant les vacances.

Comment se passe l'organisation d'une séance ?

C'est un animateur du SIVOM qui prend le groupe d'enfants en charge après la classe ou les ateliers péri-éducatifs. Il y a deux temps distincts : l'aide aux leçons et des ateliers ludiques. Concernant les ateliers, c'est l'animateur du SIVOM qui les met en place. Pour le temps d'aide aux leçons, l'animateur est présent et des personnes bénévoles viennent également aider les élèves.

Si je souhaite être bénévole sur le CLAS, comment cela se passe ?

Si vous souhaitez aider les enfants dans le cadre de ce dispositif ou simplement avoir plus de renseignements, vous pouvez appeler la coordonatrice des CLAS, Estelle Jamet, au 06.28.82.14.28. Vous pourrez voir ensemble si ce dispositif correspond à vos attentes et comment votre aide pourrait être utile à ce dispositif. Vous pourrez également aller voir sur une école comment cela se déroule, rencontrer les animateurs et d'autres bénévoles.

Cela m'intéresserait de participer au CLAS en tant que bénévole mais je vais m'absenter durant l'année et ne pourrai pas toujours être présent.

Chaque personne bénévole intervient selon ses souhaits et ses disponibilités. Certains bénévoles interviennent un soir dans la semaine, d'autres deux soirs, certains une fois tous les quinze jours. Il suffit de prévenir un animateur ou la coordonatrice de son absence, cela permet ensuite de s'organiser en fonction de la présence ou non de chacun. De même chacun s'engage le temps qu'il souhaite et peut arrêter quand il veut.

Y a-t-il un niveau d'études requis afin d'aider les enfants à réaliser leurs leçons ?

Aucun niveau d'étude n'est requis. Il s'agit d'une aide aux leçons comme le ferait un parent ou un grand-parent. De plus, un animateur est toujours présent pour vous aider si vous rencontrez une difficulté quelconque. Il est également possible de solliciter les enseignants et la coordonatrice.

Est-ce que mon aide va être utile aux enfants ?

La réussite de ce dispositif repose en grande partie sur le réseau de bénévoles. Chaque année entre 25 et 30 bénévoles s'y investissent. Pourtant, nous recherchons toujours de nouvelles personnes souhaitant donner un coup de pouce aux enfants afin d'étoffer le réseau et aider plus d'enfants.



Office du Tourisme

Toute l'équipe de l'office de tourisme vous expose le bilan de ses actions menées au cours de ce second semestre 2013.

Bilan de la saison

L'été 2013 aura été beau et chaud sur le littoral atlantique. Cette météo très favorable a poussé les touristes, en mal de soleil et d'air frais suite à un printemps maussade, à profiter de la plage et des balades délaissant un peu les lieux clos. L'Office de Tourisme de La Palmyre a donc enregistré une légère baisse de fréquentation cette année. Cependant, les visiteurs n'ont pas été moins nombreux sur la station, bien au contraire ! Et au mois d'août, les hébergés ont une fois de plus affiché complet. Par ailleurs, nous continuons à noter une augmentation significative du nombre de visites sur notre site internet.

Animations

La programmation musicale éclectique est toujours très appréciée à La Palmyre et les nouveautés de cette année (humour, théâtre...) ont rencontré un vif succès. Les spectacles interactifs organisés dans la rue ont également trouvé leur public et nous espérons pouvoir les renouveler l'an prochain. Comme chaque année, la saison s'est terminée par le Raid Aventure autour de la Baie de Bonne Anse. Cette 5ème édition a rassemblé tout autant de participants que l'édition précédente et ceux-ci ont pu se dépasser en admirant les paysages de notre commune sous un ciel clément. « Après l'effort, le réconfort » les compétiteurs, organisateurs et spectateurs se sont ensuite retrouvés autour d'un repas convivial à l'Espace Multi-Loisirs aux Mathes pour clôturer cette journée sportive.



La Pink Sailing

Ne manquez pas les grands rendez-vous du printemps 2014 :

- Lundi 21 avril : fêtes de Pâques
 - Jeudi 29, vendredi 30 et samedi 31 mai : convention fitness
 - Samedi 7 juin : vide-greniers
 - Samedi 21 et dimanche 22 juin : 2^e édition de La Pink Sailing - événement 100% féminin
 - Mardi 24 juin : La Palmyre fête la Saint Jean
- Retrouvez l'ensemble des événements programmés, en détails, sur notre site internet, rubrique manifestations !

Le relais Poste

La demande du service postal demeure importante sur La Palmyre, principalement entre avril et octobre. Le relais Poste poursuit donc dans sa lancée et reprendra son activité du 1er avril au 31 octobre 2014 aux mêmes horaires que cette année. Venez profiter des nombreux services qui vous sont proposés : vente de timbres, affranchissement, recommandés, envoi de colis, produits prêts à poster... afin de pérenniser l'existence du relais !

La base nautique, Palmyr Atlantic Voile

Grâce à une météo ensoleillée, la base nautique de La Palmyre a bien fonctionné cet été. Les promenades labellisées « Balades & Randonnées », tout juste mises en place début juillet, ont attiré un large public, en particulier les escapades en goélette au phare de Cordouan. Tout au long de l'année, de multiples activités vous sont présentées à la base nautique : catamaran, planche à voile, char à voile, kayak, stand-up paddle... Formule stage, location ou cours particulier, à vous de choisir ! Toutes ces prestations sont disponibles à la vente en ligne sur le site dédié www.basenautiquelapalmyre.com.

Enfin, la base nautique reste toujours aussi investie dans l'apprentissage et la sensibilisation de la voile et du kayak aux 14 classes de scolaires qu'elle encadre en avant et après saison.

Les Nouvelles Technologies de Communication

L'office de tourisme continue de développer les nouvelles technologies d'information et de communication. La mise en place du WiFi en mai dernier a fait mouche auprès des touristes et des résidents secondaires. A cette occasion, nous vous rappelons que l'accès WiFi est gratuit pendant 30 minutes aux abords proches et à l'intérieur de l'office de tourisme et reste accessible été comme hiver de 8h à 22h.

Comme nous l'évoquions lors du précédent numéro du bulletin municipal, nous avons lancé notre application Smartphone « La Palmyre Tour » au début du mois d'août. Cette application, regroupant l'ensemble des informations pratiques de la station (restaurants, activités, manifestations...), est à télécharger gratuitement sur l'AppStore (pour les iPhones) ou le PlayStore (téléphones équipés d'Android). Cependant, si vous disposez de tout autre Smartphone ou d'une tablette, il vous est désormais possible d'accéder à une version « allégée » de notre site web, ressemblant à l'application, plus facile d'accès et plus ergonomique.

L'Office de Tourisme essaie de s'adapter au mieux aux attentes et aux besoins de ses clients et à leurs évolutions. Dans cette optique, notre site internet est traduit, depuis septembre, en 2 langues étrangères supplémentaires, allemand et espagnol, afin de répondre à la demande des touristes européens. L'édition du Guide Touristique de La Palmyre est, elle aussi, attendue pour la saison prochaine en 3 langues étrangères (anglais, allemand, espagnol).

Enfin, notre communauté ne cesse de s'agrandir sur les médias sociaux, en particulier sur Facebook où vous êtes près de 2300 fans à suivre nos actualités.

N'hésitez pas à vous joindre à nous sur Facebook, Google+ ou Twitter et à partager l'information autour de vous !

Agrandissement de l'Office de Tourisme

Les travaux d'agrandissement des locaux de l'Office ont débuté comme prévu au 1er octobre 2013 et doivent se poursuivre jusqu'en mars 2014. L'Office de Tourisme reste bien entendu ouvert pendant toute la durée des travaux et nous sommes à votre disposition aux horaires



Escapade en goélette au Phare de Cordouan

habituels. Nous vous invitons d'ores et déjà à venir découvrir notre nouvel espace d'accueil en avril prochain, qui sera plus vaste et plus moderne et vous réservera quelques surprises...

Le cinéma Le Palmyr'

Le cinéma des Mathes, Le Palmyr', a repris du service au mois d'octobre pour le plus grand bonheur de tous, résidents et touristes. En effet, suite à la disparition des films sur bande, le cinéma avait dû interrompre sa programmation en attendant l'installation d'un nouveau matériel plus performant, alliant qualité d'image et de son. Aussi, le cinéma des Mathes vous propose aujourd'hui, deux fois par semaine, des films en numérique avec un son Dolby Surround. Pour connaître les séances, il suffit de vous rendre sur le site web de l'Office de Tourisme rubrique manifestations ou sur le site web du cinéma : www.cinepresquilearvert.fr

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme vous présente ses Meilleurs Vœux pour 2014.



Raid Aventure

Comité des fêtes et animations

Après un mois de juillet et d'août exceptionnels, très favorables aux manifestations se déroulant en extérieur, le début du mois de septembre n'a pas tenu ses promesses et les conditions météorologiques du moment nous ont conduit à annuler le méchoui. Même si le repas est servi à l'abri sous la halle, il était difficile de se lancer à cuisiner en plein air.

21 juin : FETE DE LA MUSIQUE aux MATHES

C'est une formation jazz qui a animé la fête de la musique. Comme les températures de cette soirée, le public a été frileux et a un peu boudé cette animation.

13 juillet : FEU D'ARTIFICE aux MATHES

Après le feu d'artifice qui attire toujours un public nombreux, les amateurs de danses et de musique se sont retrouvés près de la halle pour poursuivre la soirée avec l'orchestre MUSIC STORY

22 juillet : l'Orchestre du VIOLON sur le SABLE est venu répéter en soirée aux Mathes. Un dîner en plein air a été servi aux musiciens de l'orchestre à l'issue de la répétition.

15 août : Animation au port avec le CNBA

Nous avons participé avec le CNBA à l'ani-



mation des fêtes de la mer. Le comité a préparé un méchoui et le dîner s'est déroulé en chansons et musique dans une ambiance très chaleureuse animé par Sequence Sax.

26 septembre : cette année, notre commune a été choisie pour la **clôture de la saison 2013 des JEUDIS MUSICAUX** des EGLISES ROMANES. A l'issue du concert, mélomanes et artistes ont pu se retrouver autour du verre de l'amitié servi sous la halle par le comité.

24 novembre : déjeuner « bœuf bourguignon » et beaujolais Nous avons essayé d'innover en prétextant l'arrivée du beaujolais nouveau qui est un moment très festif, pour

organiser un déjeuner autour d'un plat de saison « un bœuf bourguignon ». Ce repas, servi par toute l'équipe du comité, a tenu toutes ses promesses et ceux qui ont répondu présents



ont passé un excellent moment en compagnie de Manu et Gio en musique et chansons.

15 décembre : déjeuner de Noël

Compte tenu du succès de la précédente édition, nous avons reconduit notre participation avec la section UNRPA, à l'organisation du déjeuner dit de « Noël ».

20 décembre : NOEL des ECOLES

Comme chaque année, le père Noël et toute son équipe seront là pour divertir les écoliers. Cette année nous avons renoué avec le principe d'un spectacle qui nous l'espérons, aura autant de succès que l'an passé. Nous retrouverons la même compagnie avec un nouveau spectacle « la magie des couleurs ».

21, 22, 23 décembre : Marché de NOEL organisé par les commerçants

Le père Noël et son équipe seront sur le marché le dimanche 22 décembre.

Programmation 2014 : un aperçu de ce que l'équipe vous prépare pour le premier semestre 2014

- Déjeuner CHOUCROUTE du dimanche 26 janvier 2014 (Orchestre : NIGHT BROTHER'S)
- Pâques 2014 (dimanche 20 avril) avec l'orchestre « FLAGRANT DELIRE » en concert
- Vide-grenier (jeudi 29 mai 2014)
- Fête de la musique (21 juin 2014)
- Feu d'artifice des MATHES (13 juillet 2014) (Bal avec MUSIC STORY)

Toute l'équipe vous souhaite de très bonnes fêtes et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

Kriss DELAHAYE, Présidente

Comité de jumelage

Vendredi 11 octobre douze Mathérons partent pour la 12ème Foire aux pommes « La Mele Vallée » à Antey Saint André avec un camion frigo, un minibus et une voiture particulière. Après douze heures de route nous faisons une



première halte à Chatillon où nous attend notre ami Aldo. Puis arrivée à l'hôtel Pession pour prendre possession des chambres. Après une bonne nuit de sommeil, une surprise nous attend au réveil, il a neigé pendant la nuit et un tapis blanc de 20 cm recouvre le sol, bonheur mais aussi inquiétude pour le dimanche, jour de la foire. Les services de la Vallée avaient œuvré tôt le matin et les routes étaient déjà dégagées pour faciliter la circulation.

Le samedi matin nous avons rendez-vous au cimetière avec la sœur et le neveu de Monsieur PINO pour déposer une plaque offerte, à titre personnel, par des membres du comité de jumelage. Monsieur PINO était un grand bienfaiteur du Jumelage. L'après-midi rendez-vous à Chatillon avec des Anteyensans pour visiter un château. A 18h00 conférence sur le métier de l'arboriculture, avec pour orateur notre ami Dominique qui a eu la gentillesse de le faire en français. A 19h30 direction la salle municipale pour une dégustation d'huîtres, de pineau et de produits calabrais, suivie d'un repas offert par la municipalité et d'une soirée dansante.

Dimanche matin debout à 6h00 pour le petit déjeuner et direction Antey pour installer le stand, décharger la marchandise et mettre en place l'exposition de matériel ostréicole des années 60/70. Les premiers clients sont déjà là. Les hommes vont ouvrir dans la matinée 220 kg d'huîtres et les femmes font déguster le pineau et vendent la marchandise (pineau, cognac, vin blanc, sel, soupe de poissons, ...). Vers 15h00 une petite collation est la bienvenue.



A 17h00 échange de cadeaux entre les municipalités d'Antey et des Mathes, le comité de jumelage et les



Calabrais. Discours chaleureux et remerciements pour cette belle journée.

Lundi réveil en fanfare pour une journée surprise. Tout d'abord visite d'un musée privé à Chatillon, un passionné de radios, juke box, vélos, motos, vespa, tous ces objets anciens sont parfaitement entretenus et fonctionnent. Après cette visite qui a enchanté tout le monde, direction Issogne guidés par Aldo et Marco, nous arrivons dans une grande propriété et sommes accueillis par le propriétaire des lieux Paulo. A l'intérieur un buffet était dressé devant une immense cheminée. Nous sommes passés à table, rejoints par quelques Anteyensans venus passer la journée avec nous. Nous avons tous reçu un petit cadeau et une bouteille de 12 litres de vin italien a été offerte au comité de jumelage. Après le déjeuner partie de pêche sur l'étang, puis dégustation de châtaignes, cuites sur un feu à l'extérieur, par Elio. Visite de la cave de la propriété et dégustation, il y avait 3 600 bouteilles dans la cave. Nous avons terminé cette journée par un repas en musique et un feu d'artifice spécialement tiré pour nous.

Mardi matin visite d'Aoste pour les trois petits nouveaux de notre groupe : Evelyne, Anne-Marie et Camille, le Chti. Après-midi direction l'école pour rencontrer les enfants et leur offrir des DVD, livres et posters généreusement donnés par Patrick Caillé, Directeur du Zoo de La Palmyre. Les enfants étaient enchantés. Puis séance de photos à la bibliothèque, préparée par Marie-Claude, sur les 20 ans du jumelage à Antey et aux Mathes. Dernier repas à Pession avec nos amis Anteyensans.

Je tiens à remercier tous les membres du comité de jumelage pour leurs efforts et leur participation (loto, Mele Vallée, ...).

*Bonnes fêtes de fin d'année à tous
Joël FORGIT, le président*



La rentrée 2013 a vu arriver une nouvelle animatrice de danses et salon, et, la création d'un deuxième atelier « vélo ». En effet, suite au départ de la région de notre animateur de danses de salon, comme nous ne voulions pas voir cette activité disparaître, nous avons lancé un



Atelier « Danses de salon »

appel qui a été entendu, et depuis le mois d'octobre, l'atelier a redémarré. Pour des questions de planning, nous avons dû modifier le jour et nous vous don-

nons rendez-vous au foyer le mercredi à partir de 18 heures 15 (la salle de danses n'étant pas disponible), pour apprendre et se détendre dans une ambiance très chaleureuse.



Atelier « danses de salon »

Le nouvel atelier vélo vient en complément de celui du mardi, mais s'adresse plus particulièrement à celles et ceux qui veulent continuer cette discipline mais à un rythme en adéquation avec leurs articulations !!! Rendez-vous est donc donné le vendredi à 14 heures.

L'ensemble des autres activités rencontre toujours le même succès, et parfois un peu trop comme c'est le cas pour l'informatique qui pour l'instant ne peut plus



accueillir de nouveaux participants. En revanche, le groupe vocal recrute toujours, et manque de voix masculines. Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à venir le lundi à 17 heures vous adonner à votre passion.

Une séance découverte est proposée pour chaque activité. Toute information pourra vous être fournie soit par mail (unrpa.mathes@wanadoo.fr) ou le jeudi au foyer. Notre site internet est également à votre disposition (<http://unrpalesmathes.jimdo.com>).

Comme chaque été, **deux lotos** ont été organisés, mais il faut reconnaître que la météo 2013 ne nous a pas été favorable car elle incitait plus à profiter des animations extérieures qu'à venir se renfermer, même dans une salle climatisée.

Le déjeuner du 11 novembre a toujours le même succès. C'est dans une ambiance conviviale et chaleureuse que le repas « maison » s'est déroulé. Les tables à peine débarrassées, ce sont les joueurs de cartes et de scrabble qui se sont installés pour poursuivre agréablement l'après-midi.



Déjeuner du 11 novembre 2013

Comme nous en avons pris l'habitude, **le troisième jeudi du mois de novembre** a eu lieu la journée **Portes Ouvertes** qui s'est clôturée autour d'un verre de beaujolais, occasion de se retrouver dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Pour terminer l'année, c'est en partenariat avec le comité des fêtes et animations que **nous organisons le déjeuner dit de « NOEL », le dimanche 15 décembre.**

VACANCES DE NOEL

Une grande partie des ateliers observeront une pause dès le vendredi 20 décembre et reprendront à partir du lundi 6 janvier aux jours et heures habituels.

Toute l'équipe de la Section UNRPA des MATHES-LA PALMYRE vous souhaite de très bonnes fêtes de Noël et de nouvel an ainsi qu'une excellente santé.

Anne-Marie SPITERI, la présidente
06.82.28.81.63

Moto Club de la Presqu'île d'Arvert

**CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE SUPER CROSS, LE JEUDI 14 AOÛT 2014**
TERRAIN DES ETAINS, ROUTE DU LUNA PARK
ESSAIS 14H - SPECTACLE 20H

La boule mathéronne

Une année pleine de questions où on va essayer d'y trouver des réponses.

D'abord pour la promotion de notre sport ; grâce à mes joueurs actuels le mardi et le jeudi il y a de plus en plus de monde.

Ceux qui sont intéressés peuvent se joindre à nous. Ce qui, dans la conjoncture actuelle, fait du bien pour le moral surtout qu'il y a une super ambiance sur nos terrains (des pointes à 30 joueurs) ce n'est pas moi qui y suis pour quelque chose, mais tous mes licenciés mordus du virus de la pétanque, merci à eux et que ça continue.

Pour ce qui est de nos animations, elles se sont passées comme d'habitude très bien, et là mon équipe et moi y sommes pour beaucoup.

Je les remercie d'avoir été là. Pour ce qui est de nos concours à La Palmyre, ils se passent toujours aussi bien, avec de plus en plus de joueurs contents que mécontents. La preuve, ils reviennent tous les ans. Evidemment, on n'empêchera pas une petite minorité de gens de nous cri-

tiquer, mais il ne faut pas en tenir compte. Les avis de certains sont très bien et les avis des autres le sont moins.

Bref : je tiens à féliciter mes seniors pour leurs résultats de championnats des clubs où ils ont fini deuxième, ce qui est une performance. Bon courage à l'équipe de mon ami Stéphane Antoine qui y est pour beaucoup.

Pour ce qui est de mes vétérans trois équipes sur cinq ont fini dans les quatre premiers de leur poule, bravo à eux ! Les gens voulant jouer avec nous sont priés de venir les mardis et les jeudis de chaque semaine.

Merci à mon équipe et à l'année prochaine peut-être.

Jean-Jacques Bonnet, le président



Hippodrome Royan Atlantique

Une saison
« New Look »

A bien des égards, la saison 2013 a

montré un visage bien différent des années précédentes.

Visuellement tout d'abord. Deux «cours» ultramodernes, dotées de 186 boxes ont été construites au nord du site pour abriter nos deux utilisateurs «champions», messieurs Macaire et Chaillé-Chaillé toujours dans le «top 5» national, avec une mention d'excellence pour le premier cité, une nouvelle fois premier, et en passe également de remporter la palme européenne...

L'hippodrome, quant à lui, a été profondément rénové. La CARA, en concertation avec la Société des Courses Royan Atlantique, a fait reconstruire le bâtiment des balances regroupant vestiaires, secrétariat, pesage, salles de presse, commissaires etc... Cœur névralgique de l'hippodrome ce nouveau bâtiment comprend aussi un club-house en terrasse avec vue panoramique sur les pistes. Une tour d'arrivée destinée aux juges, médias, et contrôle télévisé a été édifée dans le prolongement des tribunes. Une centaine de boxes a aussi été créée dans un environnement dédié et sécurisé pour accueillir les chevaux de passage. L'accueil du public a également été redessiné, donnant un «coup de jeune» à l'un des hippodromes les plus populaires du Sud Ouest.

L'importance des travaux précités a amené la Société des Courses à déplacer son meeting de printemps pour condenser sa saison de la fin juin à mi-septembre.

Grâce à la célérité de l'équipe de la CARA sous la houlette de son président Jean-Pierre Tallieu, et malgré les aléas climatiques, les délais ont été respectés ; qu'ils en soient vivement remerciés ainsi que les élus impliqués.

Le public et les professionnels ont délivré un satisfecit unanime, et nul doute que les travaux accomplis inciteront à reprendre le chemin d'un site devenu exceptionnel.

Sur le plan sportif, les grandes épreuves (Trophée Vert / Grand Prix de Royan / Gd Steeple etc..) ont de nouveau attiré la grande foule, les professionnels vedettes Bazire / Duvaldestin et bien sûr nos champions locaux se sont taillés la part du lion...

La saison 2014 s'annonce sous de très bons auspices avec un calendrier recalé sur les trames antérieures (meeting printemps et été). A noter : Trophée Vert 20 juillet / Hippodrome en Fête 13 juillet / et une journée spéciale Galop le 24 août avec 3 courses diffusées en direct sur la chaîne nationale Equidia... Nous reviendrons en son temps sur tous ces événements qui d'ores et déjà s'annoncent prometteurs...

Pour toute information complémentaire, dont le calendrier détaillé 2014 :

Blog Hippodrome : hippodrome-royan17.blogspot.com

Le club nautique de Bonne Anse

La saison 2013 s'achève sur un bilan très positif. Une météo très favorable, des animations qui ont marqué les mémoires, des adhérents toujours très motivés, que demander de mieux ?

Toujours fidèle pour nous accompagner, l'équipe du comité des fêtes s'est une nouvelle fois mise en quatre pour la plus grande réussite de nos deux animations principales.

La journée « Tous à Bord » à ouvert la saison. Faire partager à une quarantaine de personnes handicapées de la Ferme de Magné les joies d'une navigation entre La Palmyre et La Grande Côte, tel était l'objectif de cette journée. Ce n'est pas moins d'une douzaine de bateaux et leur skipper qui bénévolement ont pris en charge ces matelots et leurs éducateurs. Pas facile le retour sur la terre ferme et il fallait bien un copieux goûter offert par le comité des fêtes pour motiver les plus récalcitrants de poser pied à terre.

Merci à Erick et à son équipe pour avoir mis le ponton d'accueil à disposition de cette armada. Merci également aux membres du club qui ont largement contribué à la réussite de cette journée. Inutile de préciser que rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.



La sécurité en mer n'est pas oubliée. La SNSM a répondu présent à nos sollicitations pour organiser une séance d'informations sur ce thème. Un stand pour la mise en vente d'articles au bénéfice de la SNSM était présent sur le port. Nous espérons l'année prochaine des participants encore plus nombreux lors de ces sessions.



Faut-il évoquer notre méchoui du 15 août ? Météo au beau fixe, un comité des fêtes qui assure, un méchoui cuit à point, tout ceci accompagné d'une animation musicale qui fait l'unanimité, pas moins de 120 convives... un succès. On refuse du monde. Rendez-vous est pris pour le 15 août prochain...

Les actions du club ne se limitent pas aux seuls loisirs, nous nous devons d'être vigilants sur quelques points qui méritent une surveillance particulière ou qui nécessitent une alerte vers les élus.



réalisé en fin de saison. Nous ne doutons pas, dans le calme et la sérénité, d'aboutir à une solution qui satisfasse toutes les parties.

L'ensablement de la baie, du port, et de la sortie du port, autant de sujets encore plus inquiétants qui méritent une alerte vers les autorités politiques et administratives. Sera-t-on entendu ? Nous allons tenter d'œuvrer dans ce sens. C'est l'avenir du port et du nautisme à La Palmyre qui est en cause.

Nous sommes bien entendu sensibles au respect de l'environnement mais force est de



constater que les contraintes de pêche à ce jour interpellent bon nombre de plaisanciers qui n'hésitent plus à mettre en vente leur bateau et à abandonner leur loisir favori.

Nous reviendrons sur tous ces points lors de notre assemblée générale avec, espérons le, quelques avancées positives. Dernière info, notre site va se refaire une santé. Il sera complété par une page forum. Nous sommes accompagnés dans ce projet par quelques sponsors et nous ne doutons pas que très rapidement nous puissions communiquer et échanger plus facilement avec nos adhérents tout au long de l'année.

En attendant notre et votre retour sur les pontons, nous vous souhaitons de très agréables fêtes de fin d'année et une excellente nouvelle année 2014.

La création de la nouvelle piste cyclable longeant le parking du port n'a pas manqué de faire débat de par son positionnement et surtout de par sa dangerosité. Nous avons fait remonter les remarques de nos adhérents et usagers du port et il a été convenu qu'un bilan serait

André Siess

Nos sorties organisées vers Cordouan restent très attendues de même que nos concours de pêche, même avec de modestes prises...nous respectons largement l'environnement...

BO ASMSA (Association Sportive Les Mathes Saint-Augustin)

Même en devenant l'ASMSA (issue de la fusion du club de football des Mathes OSM et de St Augustin FCSA), notre club n'a pas perdu de son attrait et je suis fier, aujourd'hui, de vous annoncer le nombre de 130 joueurs licenciés (dont 37 séniors).



Mais avec le creux de certaines générations et afin que TOUS les enfants puissent jouer SURTOUT, nous avons opté cette année pour une entente avec le club de l'Eguille sur les catégories U8/U9 (7-8 ans) avec 4 équipes, U10/U11 (9-10 ans) avec 3 équipes, U12/U13 (11-12 ans) la génération la moins représentée avec 1 équipe, U14/U15 (13-14 ans) avec 2 équipes et enfin les U16/U17 (15-



16 ans) qui comptent 1 seule équipe. Les U6/U7 (5 et 6 ans), au nombre de 14 assurent, on l'espère, la relève pour les années futures...

Cette volonté de « bien faire » demande évi-



demment de nombreux sacrifices et une sacré logistique et nous remercions les éducateurs Jean-Marc (U8/U9), Thibault (U12/U13) et Manu (U16/U17) de l'Eguille, leur secrétaire Véro et leur président Sébastien pour leur collaboration ainsi que les parents qui jouent le jeu en accompagnant leurs enfants, que ce soit pour les entraînements ou pour les matches sur les terrains des Mathes, de Saint-Augustin ou de l'Eguille.



Cette année, les Séniors 1 sont montés en 3ème division et sont actuellement 1er avec 2 points d'avance sur le 2ème ! On peut maintenant espérer une autre montée, tel est mon objectif en tant qu'entraîneur et bien sûr président. Quant à l'école de foot, certaines équipes connaissent de vrais succès comme les U14/U15 qui sont premiers invaincus, les U12/U13 et les U10/U11. Pour les autres équipes, encore en construction, l'objectif est de progresser ...

Seulement voilà, nous sommes encore trop peu d'éducateurs pour pallier l'augmentation des joueurs et atteindre les objectifs fixés avec eux. Je peux, malgré tout, compter sur mes deux fidèles collègues pour m'aider, Gilles Lachenaud et Mickaël Taillandier auxquels se sont rajoutés pour encadrer : Jean Sardet, Kayleigh, Daniel Trotin, et nos spé-

cifiques gardiens Henri pour les juniors et Bruno pour les séniors.

Une page qui se tourne ne change pas l'histoire et les problèmes rencontrés ces dernières années à l'OSM restent les mêmes aujourd'hui :

- de plus d'argent pour offrir de meilleures conditions aux joueurs (un éducateur pour 3 équipes, comment peut-il faire pour les suivre sur leurs matchs respectifs?)
- d'un minibus (un des seuls clubs de la région à ne pas en avoir!!!)
- de bénévoles et d'accompagnateurs toujours et encore...



Je terminerai en remerciant toutes les personnes qui oeuvrent à mes côtés, dirigeants, éducateurs, parents et joueurs mais aussi le conseil municipal et les sponsors pour leur soutien financier avec les petits nouveaux. Pour les maillots, Mr Boutinaud (les maisons by Chantal B) et Mr Fernandez (MF Bâtiment). Pour les panneaux, Mr Sainte-Marie (EBSM) et Mr Castaing (Réaconcept).

Enfin, comme chaque année, notre « opération calendriers » a connu un franc succès ainsi que notre goûter de Noël le 11 décembre où ont été remis les cadeaux à l'effigie du club.

L'ASMSA vous souhaite de très bonnes fêtes et une très belle année 2014.

Le Président

L'association des propriétaires des Mathes-La Palmyre

L'association des propriétaires des Mathes-La Palmyre, qui compte une centaine d'adhérents, a été créée en 1963. Elle est ouverte à tous les propriétaires, qu'ils soient en maisons individuelles, en lotissements ou en copropriétés, qu'ils résident aux Mathes ou à La Palmyre, qu'ils soient résidents permanents ou secondaires.

Notre premier objectif est la défense des intérêts communs des propriétaires et des résidents en dehors de ceux spécifiques à un lotissement ou une copropriété. Nous sommes aussi leur porte-parole auprès des autorités municipales et une source d'informations sur les projets, les activités et la vie de notre commune.

Les domaines sur lesquels nous sommes souvent sollicités concernent la sécurité et les aménagements de voiries, l'urbanisme, la collecte des déchets, les nuisances sonores, les pistes cyclables, les espaces verts et ceux qui sont protégés. D'une manière générale nous œuvrons pour le maintien d'une vie harmonieuse sur la commune en tenant compte des forts intérêts économiques que représentent le tourisme et ceux plus traditionnels comme la forêt, l'élevage, les activités hippiques et autres.

Nous répondons aux enquêtes publiques qui intéressent la commune et la communauté de communes de l'agglomération Royan Atlantique, lorsque les projets ont un impact sur notre environnement et notre qualité de vie.

Nous avons ainsi donné notre avis sur le Plan Local d'Urbanisme, sur le projet d'usine de méthanisation, sur celui de gare multimodale de Royan et nous suivons attentivement ceux qui risquent de mettre en péril l'équilibre de notre estuaire : creusement du chenal d'accès et extraction de graviers dans la Gironde.

Le conseil d'administration, composé de 7 membres, se réunit régulièrement pour faire le point sur les évolutions de notre commune et étudier les sujets que nous soumettent nos adhérents. Le site internet www.matherons-et-palmyriens.fr vous informe sur notre association et sur nos actions. Notre assemblée générale, qui se tient au début du mois d'août permet à tous de rencontrer M. le Maire et ses conseillers pour débattre des sujets du moment et des nouveaux projets.

Pour rendre l'association encore plus ouverte et efficace, vous pouvez nous rejoindre en adhérant via notre site internet, en contactant notre trésorier au 05 46 23 65 12 ou notre président au 05 46 39 99 75 (cotisation annuelle 5€).

Les membres du conseil d'administration vous souhaitent une bonne et heureuse année 2014.

Bernard Crozon, le président

ACCA, La Matheronne

En juin 2014, lors de notre assemblée générale de l'ACCA LA MATHERONNE, il y aura le renouvellement du derniers tiers sortant du bureau dirigeant soit neuf personnes tiers sortant constitué de : Jean-Pierre Frétard (actuel président) - Christian Racinet - Nicolas Dussaillan.

Jean-Pierre Frétard a oeuvré pendant ces 6 années et a essayé de créer une cohésion au sein du groupe de chasseurs des Mathes, il a oeuvré pour maintenir un territoire de chasse correct en faisant des achats de bois dans le secteur de La Fouasse, de veiller à ce que chaque chasseur trouve sa place

dans le groupe et que chacun trouve amitié, solidarité, et la joie de se retrouver pour une partie de chasse.

Malgré tous les efforts du président et de son groupe il y a toujours un petit noyau qui apporte une critique sur les actions ou décisions prises.

Dans cet esprit, le président souhaite que l'ensemble des contestataires s'organise pour constituer une liste et qu'il la dépose 15 jours avant l'assemblée générale sous pli recommandé au siège de l'ACCA.

La date de l'assemblée générale sera le 4 juillet 2014.

La vie de l'ACCA a repris le 8 septembre 2013. Une ouverture très moyenne sur le petit gibier, le printemps pluvieux et froid n'a pas été favorable pour la nidification des espèces « cailles - perdreaux - faisans ».

La bête noire « sanglier » reste le gibier de tirs favoris de plus d'un tiers des chasseurs des Mathes.

L'ensemble des chasseurs vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année en famille ou entre amis.

Bonnes fêtes

Jean-Pierre Frétard, le président

Demain les Mathes

Un bilan encourageant



La participation très honorable à nos réunions et la croissance régulière du nombre de nos adhérents au cours de cette année sont pour nous de forts encouragements à la poursuite de nos activités.

Le 12 août dernier, à l'occasion de notre assemblée générale, nous avons eu le plaisir de rencontrer un certain nombre d'adhérents ou de sympathisants.

Cette réunion formelle a été suivie en seconde partie d'une conférence, ouverte à tous, sur le thème des « Marais doux de la presqu'île d'Arvert ». Claude Charles, président de l'ASCO, association qui gère le marais doux de La Tremblade dont près de 450 ha (sur 870) sont sur la commune des Mathes, a assuré cette présentation. Sa description de ce territoire parfois méconnu, illustrée de cartes et de ses propres photos, nous a permis de découvrir la richesse, la diversité et l'intérêt écologique de ces milieux humides. Plus encore, cet usager professionnel du marais a pu nous expliquer avec conviction leur fonctionnement et leur intérêt économique pour la presqu'île d'Arvert, chiffres précis à l'appui.

Nous avons la volonté de renouveler ce type d'action au cours de l'année à venir.

Les membres du conseil d'administration de l'association font des efforts constants pour une mise à jour régulière et un enrichissement de notre site web.

N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos remarques.



Vous y trouverez des informations sur les dossiers sensibles de l'année 2014, en particulier sur les suites du dossier du PLU, sur lequel nous nous sommes beaucoup mobilisés et qui se trouve actuellement en attente de son dénouement juridique. Nous suivons également les projets d'extraction de granulats dans l'estuaire de la Gironde dont les conséquences pourraient être néfastes pour notre littoral. Enfin, en 2014 auront lieu les élections municipales : nous serons attentifs le moment venu à l'écho de nos idées dans les programmes proposés.

Très bonne année à tous !

Message envoyé par mail le 25 septembre 2013 :

Association du soutien scolaire Mathéron



L'aide aux devoirs a repris son activité depuis novembre 2013, assurée par quatre personnes bénévoles. Nous rappelons aux parents intéressés que notre présence est complètement gratuite et assurée dès la sortie de l'école, actuellement 16h45 jusqu'à 18h30 dans la bibliothèque près de la garderie.

Joyeuses fêtes à tous !

Pour tout renseignement Marise Freund répond au 05 46 39 21 10, Marie-Jeanne Terrades au 05 46 22 45 30.



ALIZES 17, créée en mars 2010, est une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) ; elle intervient sur l'ensemble de la Charente-Maritime.

Les AIVS, dont la marque est déposée, ont été créées et développées par la FAPIL (Fédération des Associations Pour l'Insertion par le Logement).

La vocation de l'agence est **d'aider les personnes** ayant des ressources modestes en leur permettant d'accéder à un logement et **d'accompagner les propriétaires bailleurs** en leur garantissant un rendement locatif et une occupation de leurs logements.

L'agence propose, une **aide à la mise en location**, une **gestion locative adaptée** avec un suivi du locataire et un **suivi technique du logement**, dont la visite annuelle est systématique.

Une **sécurisation des revenus locatifs**, avec une assurance "loyers impayés" à des tarifs attractifs et spécifiques, est proposée aux propriétaires bailleurs.

Les **risques de vacances des logements sont limités**

grâce à **un fichier de locataires connus et sélectionnés** en fonction de leurs autonomies et de leurs capacités financières.

ALIZES 17 s'inscrit dans un réseau de partenaires sociaux afin de traiter dans de bonnes conditions les conflits locatifs.

Enfin, l'agence propose des frais d'agence réduits, ainsi que des frais de dossier à moindre coût.

En limitant la vacance et le risque d'impayés, en veillant au bon état du logement et en assurant une gestion administrative et financière rigoureuse, Alizés 17 rend un service de qualité aux propriétaires bailleurs qui lui confient un bien de gestion.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au **05 46 27 18 80**.

*Siège social : 40, avenue de la Résistance, 17000 LA ROCHELLE
- Mail : contact@alizes17.fr*

À vos plumes

Courriers

Message envoyé par courrier le 20 septembre 2013 :

Monsieur le Maire,

Nous étions en vacances dans votre belle région à La Palmyre et nous tenions à vous féliciter pour le fleurissement de vos parterres qui sont entretenus régulièrement puisque nous avons souvent vu les services techniques à l'œuvre, la propreté de la ville, du front de mer, de la plage : des poubelles partout accessibles et non chargées, beaucoup de stationnements pour les vélos et le plus surprenant pour nous, qui avons l'habitude de nous déplacer, cela fut de trouver des aires de stationnement pour les voitures gratuites - stationnement réglementé soit, mais nous avons toujours un disque - et des toilettes publiques gratuites aussi et en quantité.

Nous tenions à vous faire part de notre satisfaction et nous espérons que vous continuerez dans cet objectif.

Recevez, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

C. D. et X. R.

Décès

Ils nous ont quittés le 2^e semestre 2013

- MOINARD André Paul (31/03/1916 - 12/05/2013)
- RAIGNER Alberte veuve ERABLE (13/10/1919 - 28/06/2013)
- MAILLOCHAUD Yvonne veuve CREToux (04/03/1921 - 01/07/2013)
- DELANNOY Jean Lucien (06/09/1928 - 21/07/2013)
- PAGEOT Henriette veuve HAUTIER (27/04/1916 - 03/09/2013)
- BÜRGER Henry Charles (31/03/1932 - 07/09/2013)
- DECÉS Colette veuve YON (24/03/1934 - 20/09/2013)
- NOIREL Henriette Marie Thérèse veuve FONTENI (28/08/1919 - 30/09/2013)
- CAILBAULT Raymonde Edmée veuve BRILLEAU (22/04/1925 - 10/10/2013)
- GALA Sophie veuve SURAWY (17/03/1938 - 10/10/2013)
- KLAMM Anne Germaine veuve MARCHEGAY (26/02/1921 - 24/10/2013)
- LACRUZ Victorina veuve AUDONNET (15/06/1925 - 27/10/2013)
- FORGIT Yvette veuve SALINAS (12/10/1930 - 04/11/2013)
- BRICOU Henri (05/05/1934 - 16/11/2013)